






FIGURE 47 : CARTE DE LA RÉPARTITION DE L'HABITAT





PROJET ÉOLIEN DE  
VOULMENTIN-ARGENTONNAY

-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire immédiate
-  Aire rapprochée

Typologie d'implantation de l'habitat

-  Plateau
-  Vallée

Angle apparent

-  0,1 - 0,5°
-  0,5 - 1°
-  1,0 - 5,0°
-  5,0 - 108,0° (angle maximal)

À noter que les zones non colorées sont hors ZVI

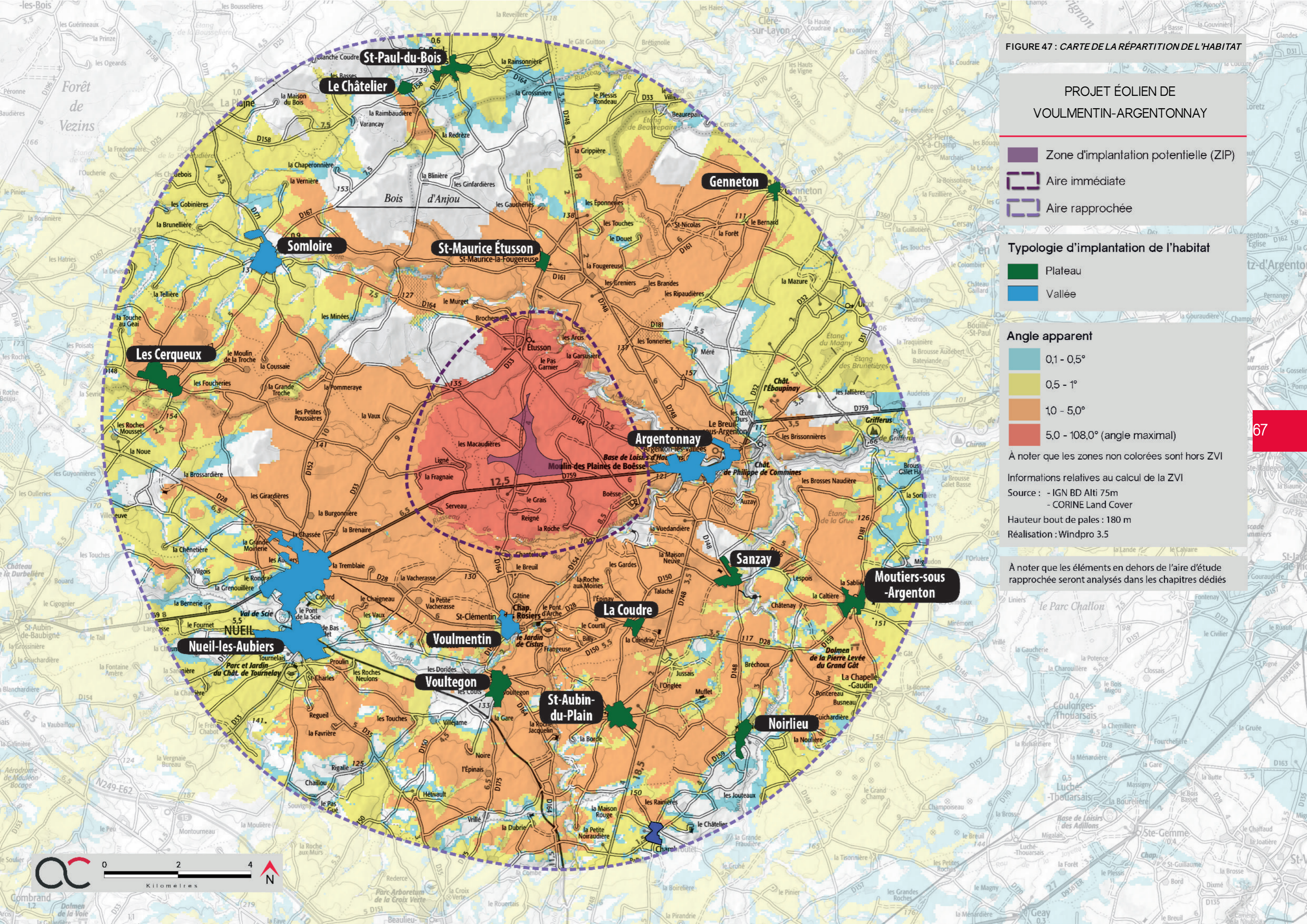
Informations relatives au calcul de la ZVI

- Source : - IGN BD Alti 75m
- CORINE Land Cover

Hauteur bout de pales : 180 m

Réalisation : Windpro 3.5

À noter que les éléments en dehors de l'aire d'étude rapprochée seront analysés dans les chapitres dédiés



### 1.3.2. HABITAT DE VALLÉE

De nombreuses vallées traversent les plateaux agricoles de l'aire d'étude rapprochée, la plus importante étant l'Argenton située au sud de l'aire d'étude. De nombreux villages s'y sont développés du fait de la proximité avec l'eau. Par ailleurs, l'ensemble de ces bourgs se sont développés sur les versants de ces vallées et s'étendent au-delà, sur les plateaux agricoles, c'est le cas notamment d'Argenton-les-Vallées implanté à l'est de la ZIP, à la confluence de l'Ouère et de l'Argenton.

Sur ce territoire d'étude, les vallées influencent le relief des plateaux à proximité et créent des ondulations amples.

Globalement, le tissu bâti des villes et villages installés dans ces vallées sont relativement lâches. De plus, ces bourgs présentent généralement une trame arborée importante qui émane, entre autre, de la ripisylve du fond de vallée à proximité. Cependant, en bordure de bourg, la topographie relativement douce et ample des ondulations dues au passage des vallées offre des vues ouvertes, ou bien filtrées, sur le VIP.

#### > La perception des silhouettes de bourgs :

Depuis les rebords de plateaux, les perceptions sont ouvertes et dégagées sur les vallées. Depuis ces points hauts, des vues simultanées entre les bourgs et le VIP sont possibles. Néanmoins, seulement deux bourgs sont concernés par une situation de covisibilité. En effet, la végétation est très présente au sein de ces vallées et sur les plateaux et constitue des masques visuels entre la silhouette du village et le VIP. De nombreux villages sont ainsi préservés. Seul les bourgs de Voulmentin et d'Argenton-les-Vallées font état de situations de covisibilité avec la ZIP qualifiées de modérées.

#### > Les entrées de bourgs (franges opposées au site d'étude) :

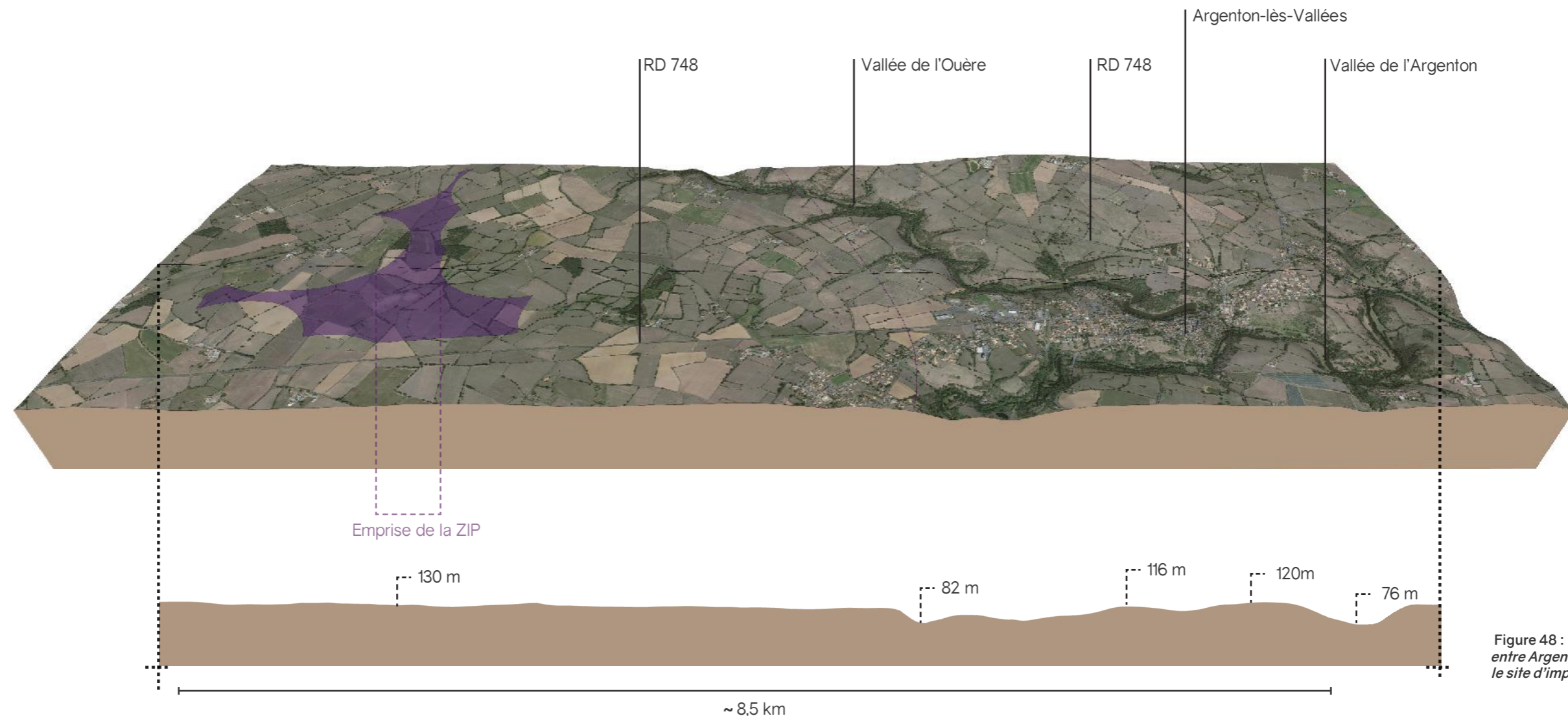
Le relief des vallées et versants, le foisonnement végétal (arbres émergeant des espaces privatifs, ripisylve, boisements, ...) et la trame bâtie des villes et villages empêchent les perceptions en direction du VIP.

#### > Les cœurs de bourgs :

Les villes et villages présents sur le territoire d'étude présentent un habitat relativement dense, fermant les vues depuis les centres-bourgs. Le VIP est généralement masqué par cette trame bâtie et aucune sensibilité n'a été relevée.

#### > Les sorties de bourgs (franges orientées en direction du site d'étude) :

Les sensibilités les plus importantes sont observées pour les bourgs ayant des extensions urbaines qui se prolongent sur le plateau à proximité de l'aire d'étude immédiate comme pour Argentonnay et Nueil-les-Aubières. Ces secteurs habités bénéficient des vues généralement plus ouvertes et dégagées qu'offrent les parcelles cultivées. Les sensibilités attribuées à ces franges varient de faible à forte. Les bourgs de Voulmentin et de Somloire présentent quant à eux des vues fermées en raison de la forte présence de végétation dans ce paysage bocager.



COMMUNE	DISTANCE DU SITE D'ÉTUDE (en km)	IMPLANTATION	DESCRIPTION	ANALYSE DE LA VISIBILITÉ THÉORIQUE DU BOURG
Argentonay	2,4	Vallée	Implanté à la confluence des vallées de l'Ouère et de l'Argenton	Partiellement en ZVI
Voulmentin	3,7	Vallée	Implanté sur le versant ouest de la vallée de l'Argent	Partiellement en ZVI
Nueil-les-Aubiers	5	Vallée	Implanté sur les vallées de l'Argent et de la Scie	Partiellement en ZVI
Somloire	7,6	Vallée	Implanté dans la vallée de L'Ouère	Partiellement en ZVI

Figure 49 : Liste des habitats implantés dans les vallées de l'aire d'étude rapprochée



Photo 20 : Covisibilité indirecte entre le VIP et la silhouette du bourg de Voulmentin



Photo 21 : Perception de la silhouette de bourg de d'Argentonnay en situation de covisibilité directe avec le VIP



Photo 22 : Perception depuis la sortie de bourg de Nueil-les-Aubiers - le VIP apparaît dans l'axe de la route avec une prégnance modérée



Photo 23 : Perception du VIP depuis la sortie de bourg de Voulmentin - la présence de la trame végétale masque le VIP dans son ensemble



Photo 24 : Depuis la sortie de bourg de Somloire la végétation est dense en bord de route et le VIP est masqué dans son ensemble - la sensibilité est qualifiée de nulle



Photo 25 : Covoisibilité entre le VIP et la silhouette de bourg de Nueil-les-Aubiers implanté dans la vallée de l'Argenton

### 1.3.3. HABITAT DE PLATEAU

Les plateaux du territoire étudié sont découpés par les vallées principales et leurs affluents comme l'Argenton, l'Ouère et le Dolo. De manière générale, les secteurs habités sont relativement regroupés en village au cœur des espaces cultivés. Toutefois, le tissu bâti de ces bourgs est plutôt lâche et généralement accompagné d'une trame végétale. Les plateaux sont également couverts d'une trame bocagère importante fermant les vues en direction de la ZIP, notamment les haies en bord de route.

#### > La perception des silhouettes de bourgs :

En raison de la forte présence de la végétation sur les plateaux, la plupart des vues sont fermées en direction de la ZIP ce qui réduit les possibilités de covisibilité entre une silhouette de bourg et le VIP. Au sein de l'aire d'étude rapprochée, une seule covisibilité a été identifiée avec la silhouette de bourg d'un habitat de plateau. Il s'agit du bourg de Genneton. La sensibilité identifiée est qualifiée de très faible.

#### > Les entrées de bourgs (franges opposées au site d'étude) :

Les ondulations du relief et l'éloignement de ces zones habitées empêchent les perceptions en direction du VIP. En effet, les masques visuels sont nombreux, telles que la trame bâtie et végétale, que cette dernière soit issue des espaces privés, de l'espace public ou de la trame bocagère.

#### > Les cœurs de bourgs :

Globalement, en raison de la densité de la trame bâtie, le VIP est toujours masqué dans son ensemble depuis les centres de villages de plateau. Cependant, une sensibilité faible a été attribuée au bourg de St-Maurice-Étusseron, en raison de l'orientation des axes routiers créant une ouverture visuelle dans la trame bâtie en direction de la ZIP.

#### > Les sorties de bourgs (franges orientées en direction du site d'étude) :

Ces franges de bourgs sont les secteurs habités les plus sensibles au vu de l'ouverture visuelle que permet le relief de ces plateaux. Le VIP est la plupart du temps visible depuis les sorties de bourg avec une sensibilité allant de très faible à fort. Cependant la forte présence végétale liée au paysage bocager masque le VIP dans son ensemble depuis certains bourgs comme Noirlieu au sud ou Saint-Paul-du-Bois au nord.

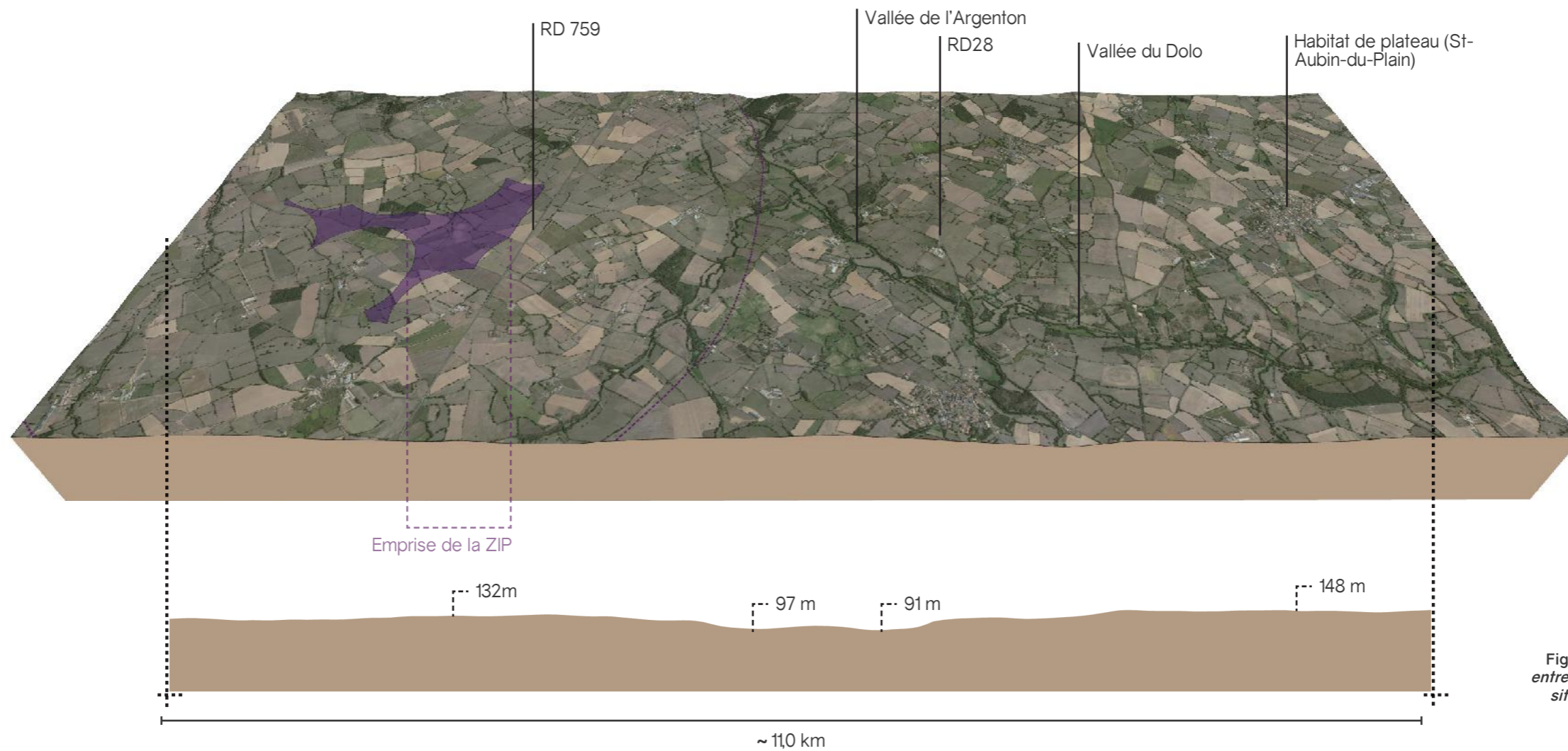


Figure 50 : Coupe de principe entre Saint-Aubin-du-Plain et le site d'implantation potentiel

COMMUNE	DISTANCE DU SITE D'ÉTUDE (en km)	IMPLANTATION	DESCRIPTION	ANALYSE DE LA VISIBILITÉ THÉORIQUE DU BOURG
Saint-Paul-du-Bois	8,7	Plateau	Implanté sur le versant ouest de la vallée de la Gaubretière	En ZVI
Le Châtelier	9,2	Plateau	Implanté sur le versant ouest de la vallée de la Gaubretière	Partiellement en ZVI
Saint-Maurice Étusson	3,4	Plateau	Implanté sur le versant nord de l'Ouère	En ZVI
Genneton	8,5	Plateau	Implanté sur un plateau ondulé à proximité de cours d'eau secondaires	En ZVI
Sanzay	5	Plateau	Implanté sur le rebord de plateau à l'ouest de la vallée de la Madoire	Partiellement en ZVI
Moutiers-sous-Argenton	8,2	Plateau	Implanté sur le plateau ondulé	En ZVI
La Coudre	4,3	Plateau	Implanté sur le plateau ondulé	En ZVI
Noirlieu	8,4	Plateau	Implanté sur le plateau ondulé	Partiellement en ZVI
Chambroutet	9,8	Plateau	Implanté sur le plateau ondulé	Partiellement en ZVI
St-Aubin-du-Plain	6,4	Plateau	Implanté sur le rebord de plateau à l'est de la vallée du Dolo	En ZVI
Voultegon	5,3	Plateau	Implanté sur le rebord de plateau à l'est de Voultegon	En ZVI
Les Cerqueux	8,5	Plateau	Implanté sur le plateau ondulé	En ZVI

Figure 51 : Liste des habitats implantés sur les plateaux de l'aire d'étude rapprochée



Photo 26 : Covicibilité entre la silhouette du bourg de Genneton et le VIP



Photo 27 : Depuis la frange ouest d'Argentonnay la vue est ouverte en direction du VIP, néanmoins les haies bocagères filtrent une partie de ce dernier

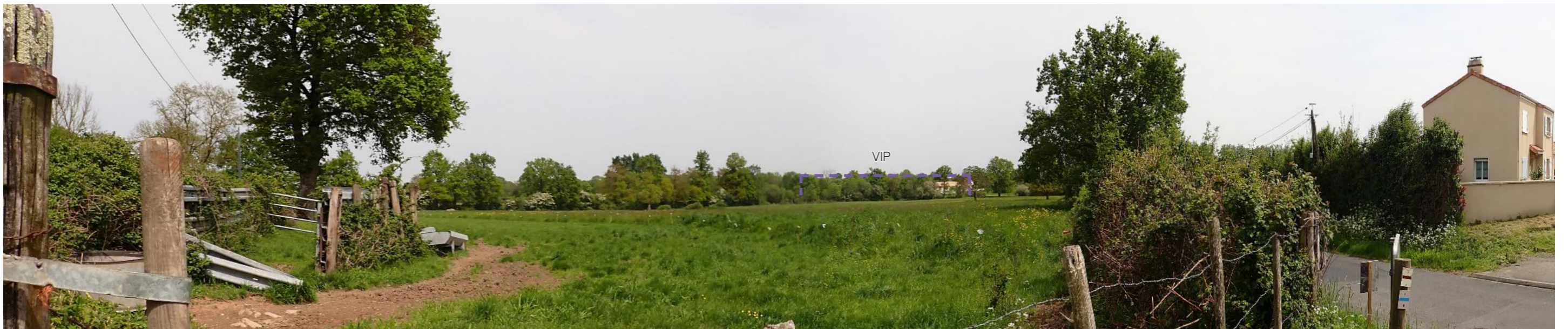


Photo 28 : Depuis la sortie de bourg de Cerqueux le VIP est masqué par la trame végétale dense





Photo 29 : La présence de la trame végétale bocagère masque le VIP - Seule une partie du VIP apparaît de manière ponctuelle depuis la sortie de bourg de Saint-Aubin-du-Plain



Photo 31 : Perception du VIP depuis la sortie du bourg de St-Maurice-Étisson - la vue est dégagée et le VIP apparaît dans son ensemble avec une prégnance modérée au vu de son éloignement

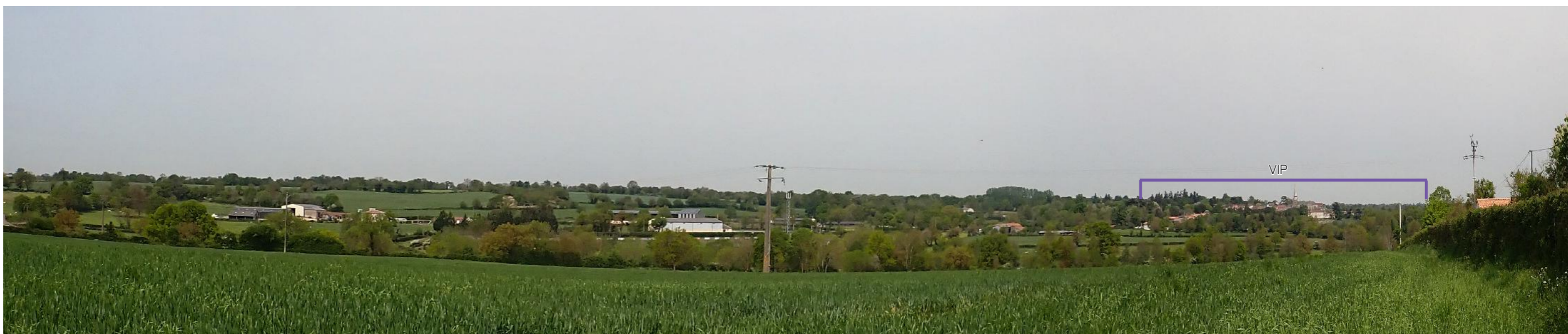





Photo 30 : Perception du VIP depuis la sortie de bourg de Voultgeon - le VIP est visible derrière le versant de la vallée de l'Argenton en situation de covisibilité directe avec le village de Voullmentin



### 1.3.4. SYNTHÈSE DE LA SENSIBILITÉ LIÉE À L'HABITAT

FIGURE 52 : CARTE DE LA SENSIBILITÉ DE L'HABITAT

#### PROJET ÉOLIEN DE VOULMENTIN-ARGENTONNAY

-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire immédiate
-  Aire rapprochée



#### Zone de visibilité théorique (ZVI)

-  Secteur hors ZVI
  -  Secteur en ZVI
- Le dégradé de couleur en fond correspond au relief

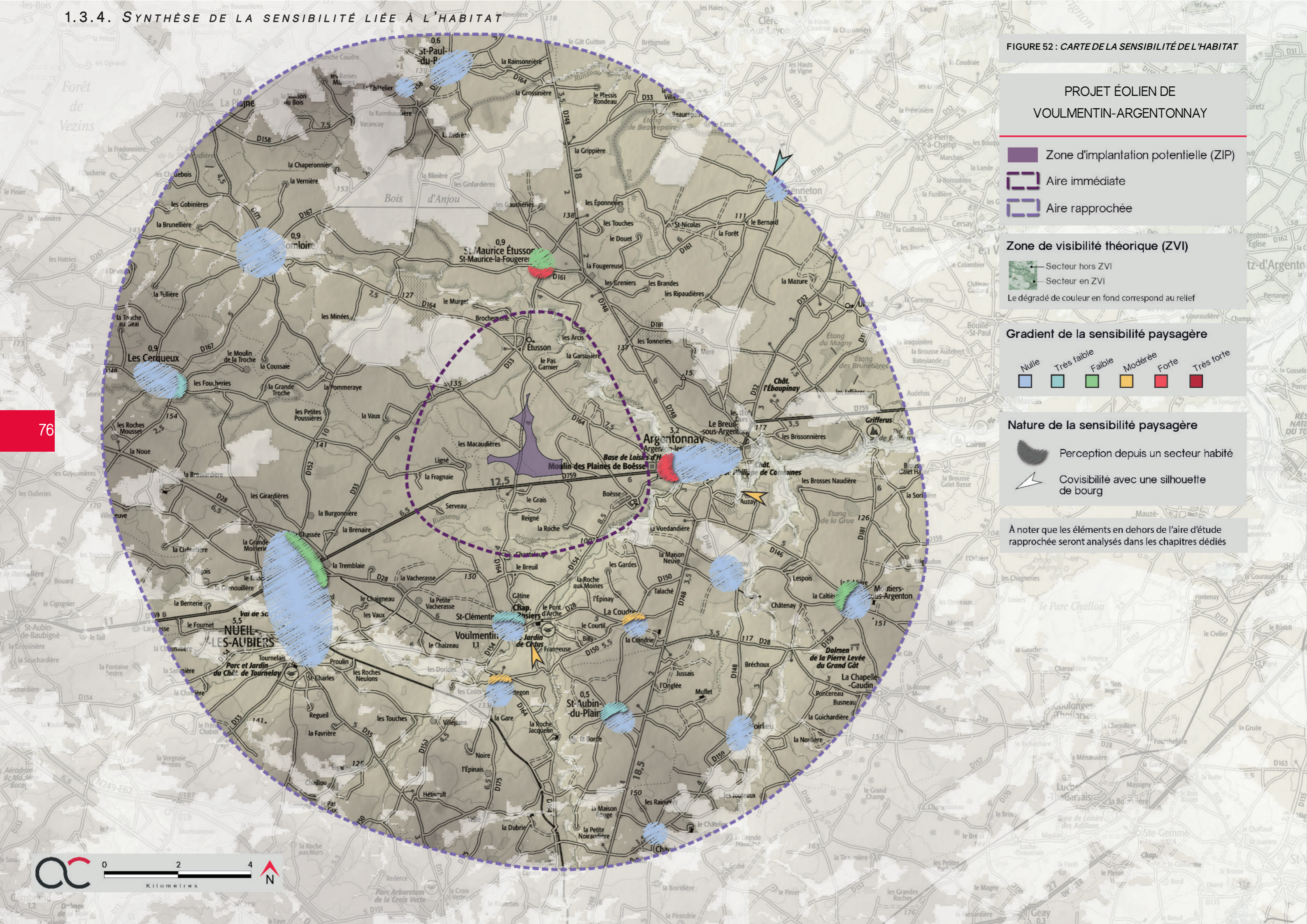
#### Gradient de la sensibilité paysagère

-  Nulle
-  Très faible
-  Faible
-  Modérée
-  Forte
-  Très forte

#### Nature de la sensibilité paysagère

-  Perception depuis un secteur habité
-  Covisibilité avec une silhouette de bourg

À noter que les éléments en dehors de l'aire d'étude rapprochée seront analysés dans les chapitres dédiés



# 1.4. SYNTHÈSE DE LA SENSIBILITÉ DU CONTEXTE PAYSAGER

FIGURE 53 : CARTE DE SYNTHÈSE DU PAYSAGE

## PROJET ÉOLIEN DE VOULMENTIN-ARGENTONNAY

- Zone d'implantation potentielle (ZIP)
- Aire immédiate
- Aire rapprochée

### Zone de visibilité théorique (ZVI)

- Secteur hors ZVI
  - Secteur en ZVI
- Le dégradé de couleur en fond correspond au relief

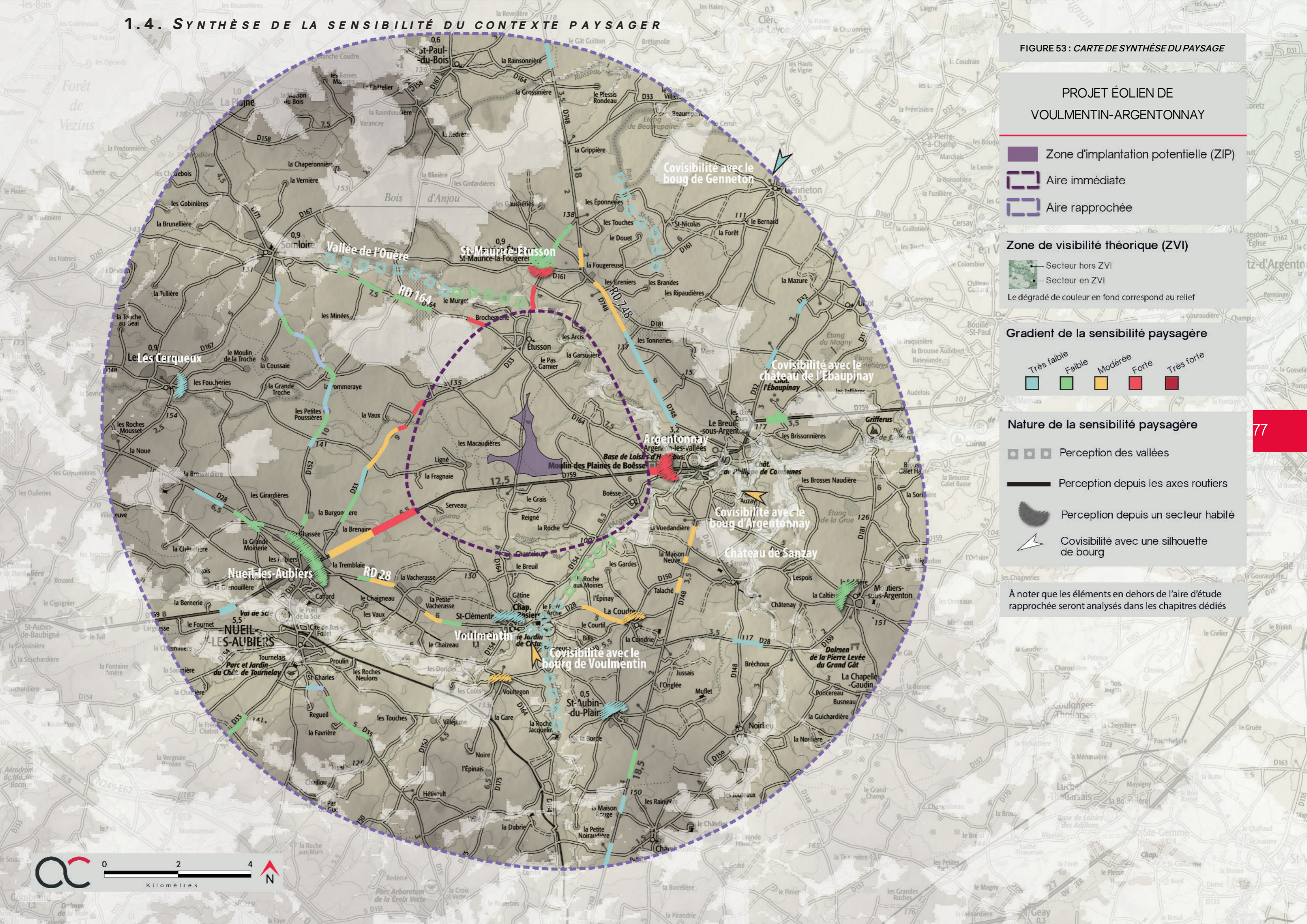
### Gradient de la sensibilité paysagère

- Très faible
- Faible
- Modérée
- Forte
- Très forte

### Nature de la sensibilité paysagère

- Perception des vallées
- Perception depuis les axes routiers
- Perception depuis un secteur habité
- Covisibilité avec une silhouette de bourg

À noter que les éléments en dehors de l'aire d'étude rapprochée seront analysés dans les chapitres dédiés



## 2 . LE CONTEXTE ÉOLIEN

Le contexte éolien a été abordé précédemment pour les trois aires d'études simultanément. 7 parcs éoliens (construits, accordés ou en instruction) s'inscrivent dans l'aire rapprochée, le parc de la Fragnaie étant également implanté dans l'aire immédiate. Des sensibilités globalement modérées ont été attribuées aux éoliennes de l'aire rapprochée par rapport aux effets cumulés potentiels, tandis que la sensibilité par rapport au parc de Fragnaie dans l'aire immédiate est jugée forte.

### ■ LES ESPACES DE RESPIRATION

Un espace de respiration est un angle de vue exempt de champ éolien.

La carte ci-contre répertorie en bleu les différents espaces de respiration existants sur le territoire d'étude à l'échelle de l'aire rapprochée en considérant un angle minimum continu de 120° sans éolienne sur 5 km de profondeur à partir des différents bourgs (représentés par une étoile).

Ainsi, lorsque le fond de carte tend vers le vert, cela signifie qu'il s'agit d'un espace de respiration commun à plusieurs bourgs qui doit donc être préservé en priorité. L'implantation d'éolienne dans une zone dépourvue d'espace de respiration présente l'avantage de conserver les espaces de respirations existants mais peut cependant contribuer à la densification du motif éolien depuis certains bourgs et pourrait ainsi participer à un effet de saturation visuelle.


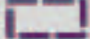











Dans le cas présent, malgré sa proximité avec le parc de la Fragnaie, la ZIP se situe dans un espace de respiration commun à plusieurs bourgs. Les bourgs d'Étusson, Boësse, Ligné, Argentonnay, Sanzay, La Coudre et Voulmentin seront potentiellement impacté par le projet. Néanmoins, ces bourgs ont tous entre 2 et 3 espaces de respiration de 120°. Ces derniers conserveraient tout de même un ou plusieurs espaces de respiration.

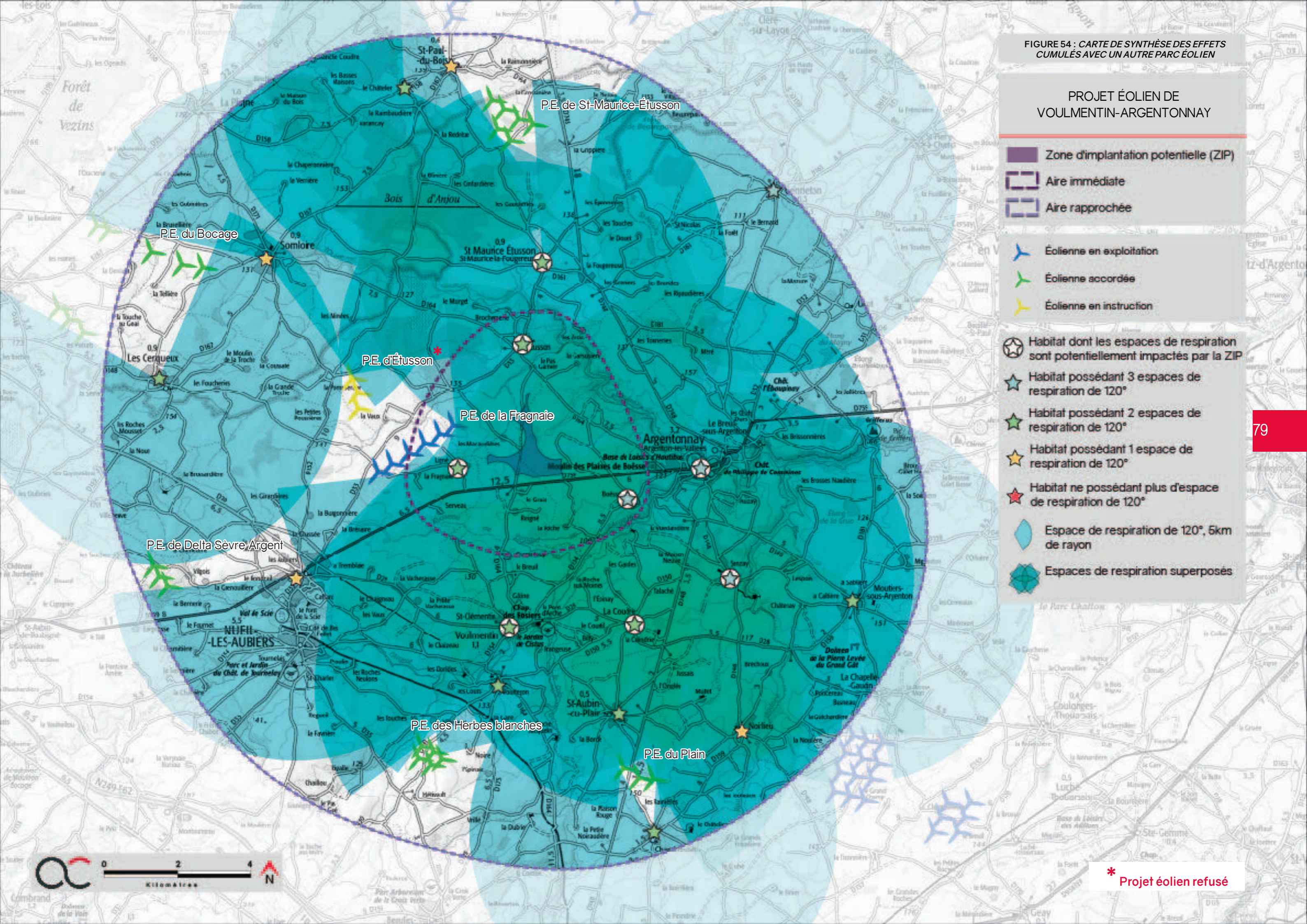


Photo 32 : Parc éolien de la Fragnaie depuis la RD33 à l'ouest de la ZIP

FIGURE 54 : CARTE DE SYNTHÈSE DES EFFETS CUMULÉS AVEC UN AUTRE PARC ÉOLIEN

PROJET ÉOLIEN DE VOULMENTIN-ARGENTONNAY

-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire immédiate
-  Aire rapprochée
-  Éolienne en exploitation
-  Éolienne accordée
-  Éolienne en instruction
-  Habitat dont les espaces de respiration sont potentiellement impactés par la ZIP
-  Habitat possédant 3 espaces de respiration de 120°
-  Habitat possédant 2 espaces de respiration de 120°
-  Habitat possédant 1 espace de respiration de 120°
-  Habitat ne possédant plus d'espace de respiration de 120°
-  Espace de respiration de 120°, 5km de rayon
-  Espaces de respiration superposés



\* Projet éolien refusé

### 3 . PATRIMOINE BÂTI, PAYSAGER ET CULTUREL

#### 3.1. PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO

Aucun bien inscrit, ou en projet, sur la liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO n'est présent au sein de l'aire d'étude rapprochée

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : SANS OBJET

#### 3.2. LES SITES PROTÉGÉS

L'aire d'étude rapprochée compte 3 sites protégés, présentés dans le tableau ci-après.

Dès lors qu'une sensibilité est pressentie avec le VIP (case surlignée en violet), une analyse plus fine est présentée dans la suite de ce rapport, comprenant notamment :

- > un repérage sur photo aérienne,
- > des photographies issues de la campagne terrain,
- > un cône illustrant l'emprise visuelle maximale du projet éolien,
- > une conclusion quant à la sensibilité réelle de l'édifice.




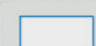
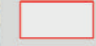
#### ■ PRÉSENTATION DES SITES PROTÉGÉS


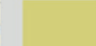


NOM	COMMUNE	DÉPARTEMENT	PROTECTION	DISTANCE DU VIP (en km)	CADRE PAYSAGER	ANALYSE DE LA VISIBILITÉ THÉORIQUE	VISIBILITÉ DU VIP	COVISIBILITÉ PRESSENTIE AVEC LE VIP
<b>AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE</b>								
Plan d'eau, îlots et rives de l'Argenton	Argentonnay	Deux-Sèvres	Inscrit	5,9	Implanté dans la vallée de l'Argenton	Partiellement en ZVI	VIP potentiellement visible depuis les abords du site	Pas de covisibilité entre le site et le VIP
Versant de la rivière de l'Argenton	Argentonnay	Deux-Sèvres	Classé	6,0	Implanté dans la vallée de l'Argenton	Partiellement en ZVI	VIP masqué par le relief et la trame végétale	Pas de covisibilité entre le site et le VIP
Rocher du Corbeau et ses abords	Argentonnay	Deux-Sèvres	Classé	6,5	Implanté dans la vallée de l'Argenton	Partiellement en ZVI	VIP masqué par le relief et la trame végétale	Pas de covisibilité entre le site et le VIP

Figure 55 : Liste des sites protégés de l'aire d'étude rapprochée

FIGURE 56 : CARTE DES SITES PROTÉGÉS

### PROJET ÉOLIEN DE VOULMENTIN-ARGENTONNAY

-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire immédiate
-  Aire rapprochée
-  Site inscrit
-  Site classé

- #### Angle apparent
-  0,1 - 0,5°
  -  0,5 - 1°
  -  1,0 - 5,0°
  -  5,0 - 108,0° (angle maximal)

À noter que les zones non colorées sont hors ZVI

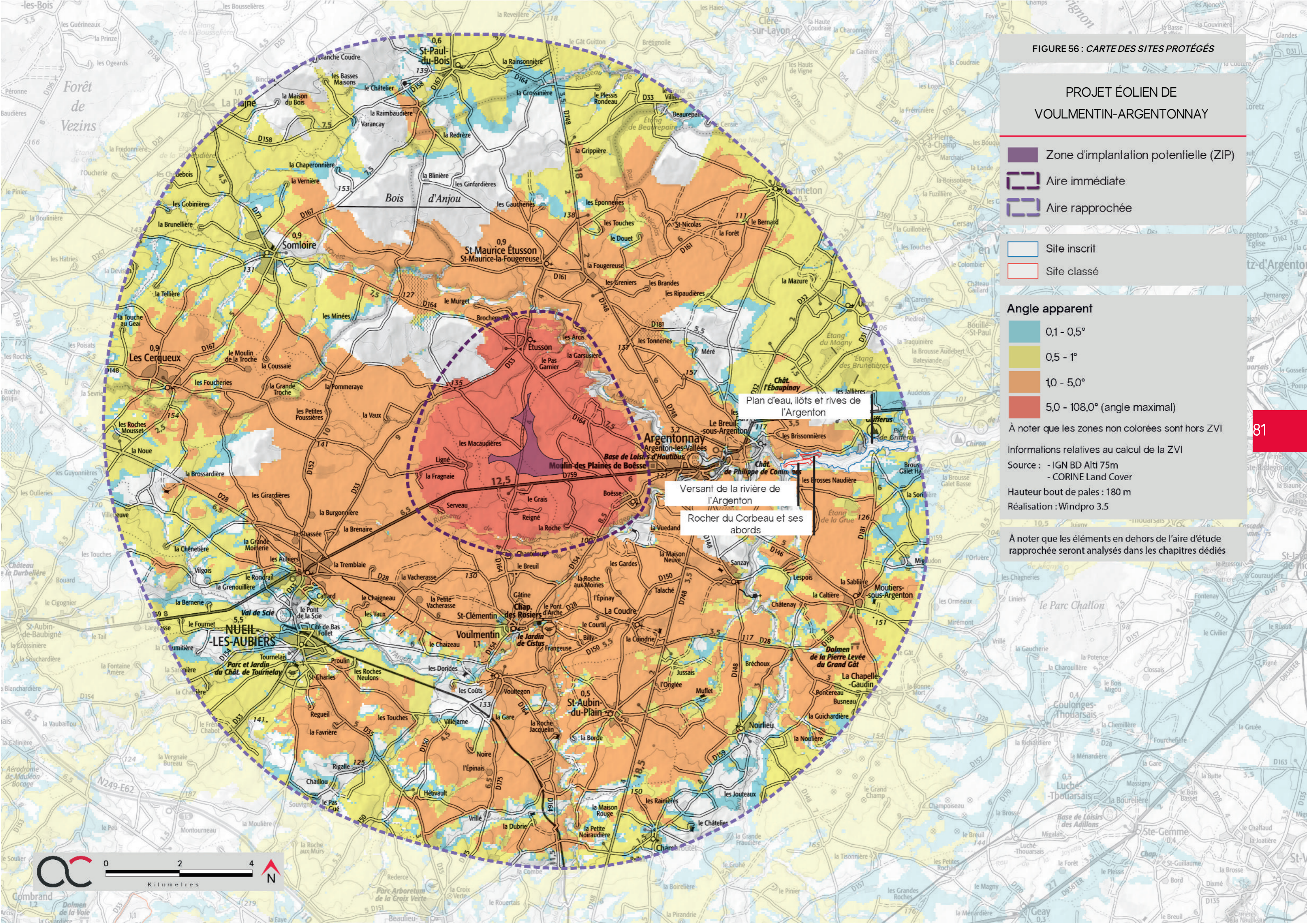
Informations relatives au calcul de la ZVI

Source : - IGN BD Alti 75m  
- CORINE Land Cover

Hauteur bout de pales : 180 m

Réalisation : Windpro 3.5

À noter que les éléments en dehors de l'aire d'étude rapprochée seront analysés dans les chapitres dédiés



■ PLAN D'EAU, ÎLOTS ET RIVES DE L'ARGENTON  
// ARGENTONNAY

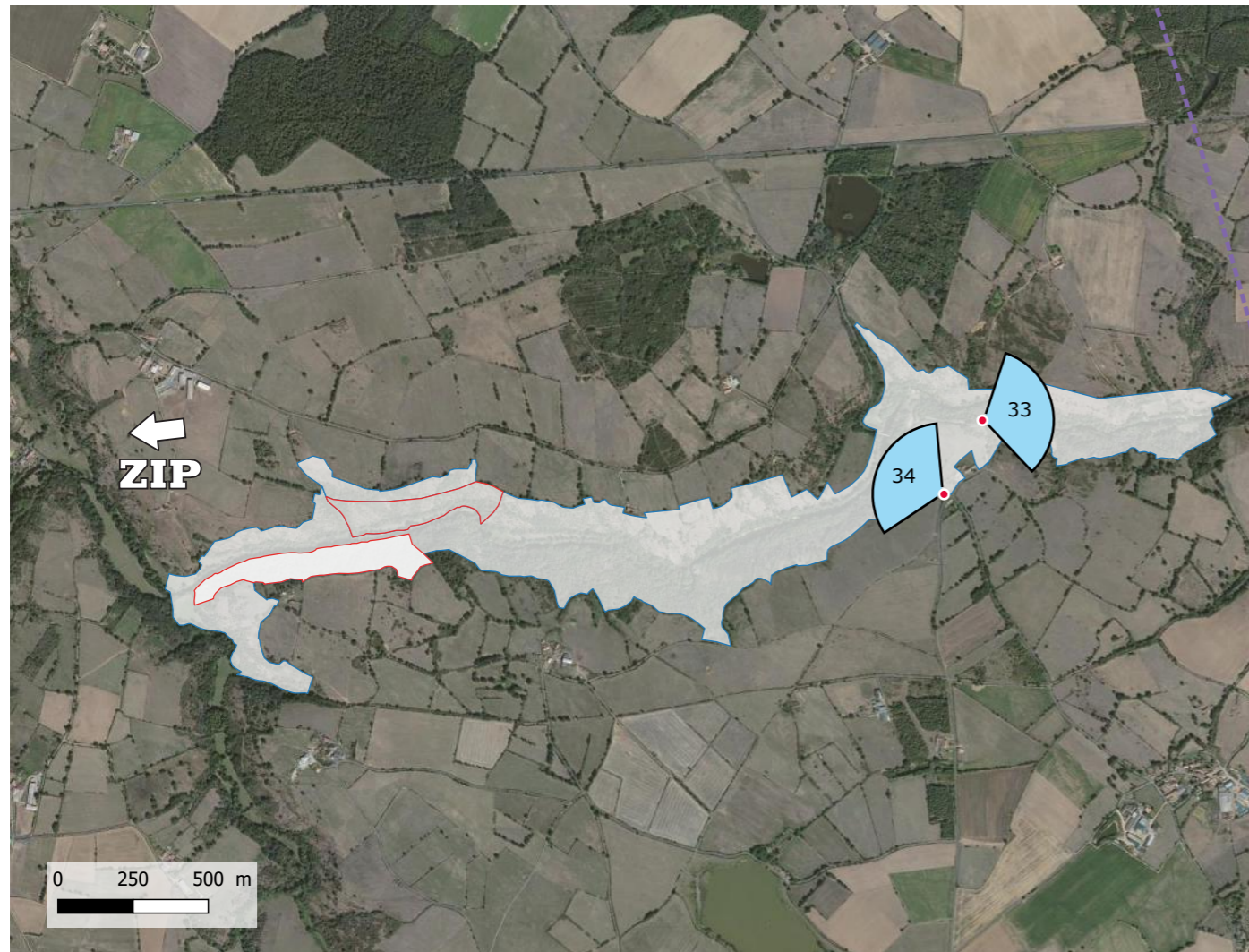


Figure 57 : Localisation du site inscrit du plan d'eau, îlots et rives de l'Argenton



Photo 33 : Ambiance paysagère // Illustration de la vallée de l'Argenton depuis le site inscrit

**Degré d'ouverture sur le paysage :**

«Le site protège la vallée de l'Argenton en aval de Breuil sous Argenton, à partir de la confluence avec la Madoire dont une petite partie des coteaux rive droite est incluse, jusqu'à 700 m environ à l'aval du pont de Grifférus. La vallée présente un profil très encaissé, les pentes sont escarpées, marquées de temps en temps par des affleurements rocheux. Elles sont couvertes par une végétation arborée dense principalement caducifoliée (chênes, aulnes, frênes, saules, peupliers...). Cette couverture végétale est plus marquée sur les coteaux de la rive droite, exposés nord. Les zones situées sur les affleurements rocheux offrent des espaces plus ouverts de type pelouses sèches qui justifient (entre autre) le classement en site Natura 2000. En haut de pente, sur le plateau se retrouvent des espaces ouverts : prairies pâturées, parcelles cultivées ou landes en cours de fermeture. Mais le périmètre protégé prend peu en compte ces hauts de pente, il reste souvent calé au niveau de la rupture de pente..»<sup>1</sup>

Le site inscrit se situe majoritairement hors ZVI du fait qu'il s'agisse d'une vallée encaissée et de sa distance d'éloignement. Néanmoins, une vue en direction de la ZIP est possible depuis le rebord de plateau sud de la vallée de manière ponctuelle. La sensibilité pour ce site est qualifiée de très faible au regard de l'éloignement de la ZIP et des masques visuels.

<sup>1</sup> Recueil des sites classés et inscrits des Deux-Sèvres, réalisé par la DREAL Poitou-Charentes

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : TRÈS FAIBLE



Photo 34 : VIP perceptible ponctuellement au travers d'une fenêtre visuelle le long de la RD181



## ■ SYNTHÈSE DE LA SENSIBILITÉ

NOM	COMMUNE	DÉPARTEMENT	PROTECTION	DISTANCE DU VIP (en km)	CADRE PAYSAGER	ANALYSE DE LA VISIBILITÉ THÉORIQUE	SENSIBILITÉ VISIBILITÉ	SENSIBILITÉ COVISIBILITÉ
<b>AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE</b>								
Plan d'eau, îlots et rives de l'Argenton	Argentonnay	Deux-Sèvres	Inscrit	5,9	Implanté dans la vallée de l'Argenton	Partiellement en ZVI	Très faible	Nulle
Versant de la rivière de l'Argenton	Argentonnay	Deux-Sèvres	Classé	6,0	Implanté dans la vallée de l'Argenton	Partiellement en ZVI	Nulle	Nulle
Rocher du Corbeau et ses abords	Argentonnay	Deux-Sèvres	Classé	6,5	Implanté dans la vallée de l'Argenton	Partiellement en ZVI	Nulle	Nulle

Figure 58 : Synthèse de la sensibilité des sites protégés de l'aire d'étude rapprochée

### 3.3. LES SITES PATRIMONIAUX REMARQUABLES

L'aire d'étude rapprochée ne compte pas de SPR.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : SANS OBJET

### 3.4. LES MONUMENTS HISTORIQUES

Sur le territoire d'étude du projet éolien de Voulmentin-Argentonay, de nombreux monuments historiques ont été recensés dont 19 situés dans l'aire rapprochée. Ces derniers sont numérotés de 2 à 20.

Les monuments présents dans l'aire d'étude rapprochée sont localisés sur la carte ci-contre et recensés dans un tableau récapitulatif ci-après précisant notamment :

- > l'identification du monument, la commune et le degré de protection,
- > la distance entre le monument et le point le plus proche de la ZIP,
- > le cadre paysager dans lequel s'inscrit l'édifice,
- > l'analyse de la visibilité théorique,
- > la visibilité pressentie du VIP depuis les abords de l'édifice.

Comme pour l'analyse réalisée dans l'aire d'étude éloignée, il est important de comprendre comment s'inscrivent les monuments historiques de l'aire d'étude dans leur environnement afin de mesurer leur sensibilité vis-à-vis de l'éolien et notamment les risques de «visibilité» et de «covisibilité», directe ou indirecte, entre les monuments et les éoliennes.

#### ■ VISIBILITÉ DEPUIS UN ÉDIFICE PROTÉGÉ

Dès lors que le VIP est potentiellement visible depuis les abords de l'édifice (case surlignée en violet dans le tableau), une analyse plus fine est présentée dans la suite de ce rapport, comprenant notamment :

- > un repérage sur photo aérienne,
- > des photographies issues de la campagne terrain,
- > un cône illustrant l'emprise visuelle maximale du projet éolien,
- > une conclusion quant à la sensibilité réelle de l'édifice.


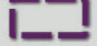
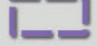
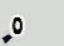


#### ■ COVISIBILITÉ AVEC UN ÉDIFICE PROTÉGÉ

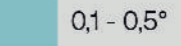
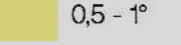
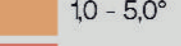
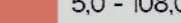
Dès lors qu'une covisibilité est pressentie (case surlignée en violet dans le tableau), une analyse plus fine est présentée dans la suite de ce rapport, comprenant notamment :

- > un repérage sur photo aérienne,
- > des photographies issues de la campagne terrain,
- > un cône illustrant l'emprise visuelle maximale du projet éolien,
- > une conclusion quant à la sensibilité réelle de l'édifice.

FIGURE 59 : CARTE DES MONUMENTS HISTORIQUES

### PROJET ÉOLIEN DE VOULMENTIN-ARGENTONNAY

-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire immédiate
-  Aire rapprochée
-  Monument Historique délimitation et numérotation
-  Périmètre de protection rayon de 500 m - édifice classé
-  rayon de 500 m - édifice inscrit

- #### Angle apparent
-  0,1 - 0,5°
  -  0,5 - 1°
  -  1,0 - 5,0°
  -  5,0 - 108,0° (angle maximal)

À noter que les zones non colorées sont hors ZVI

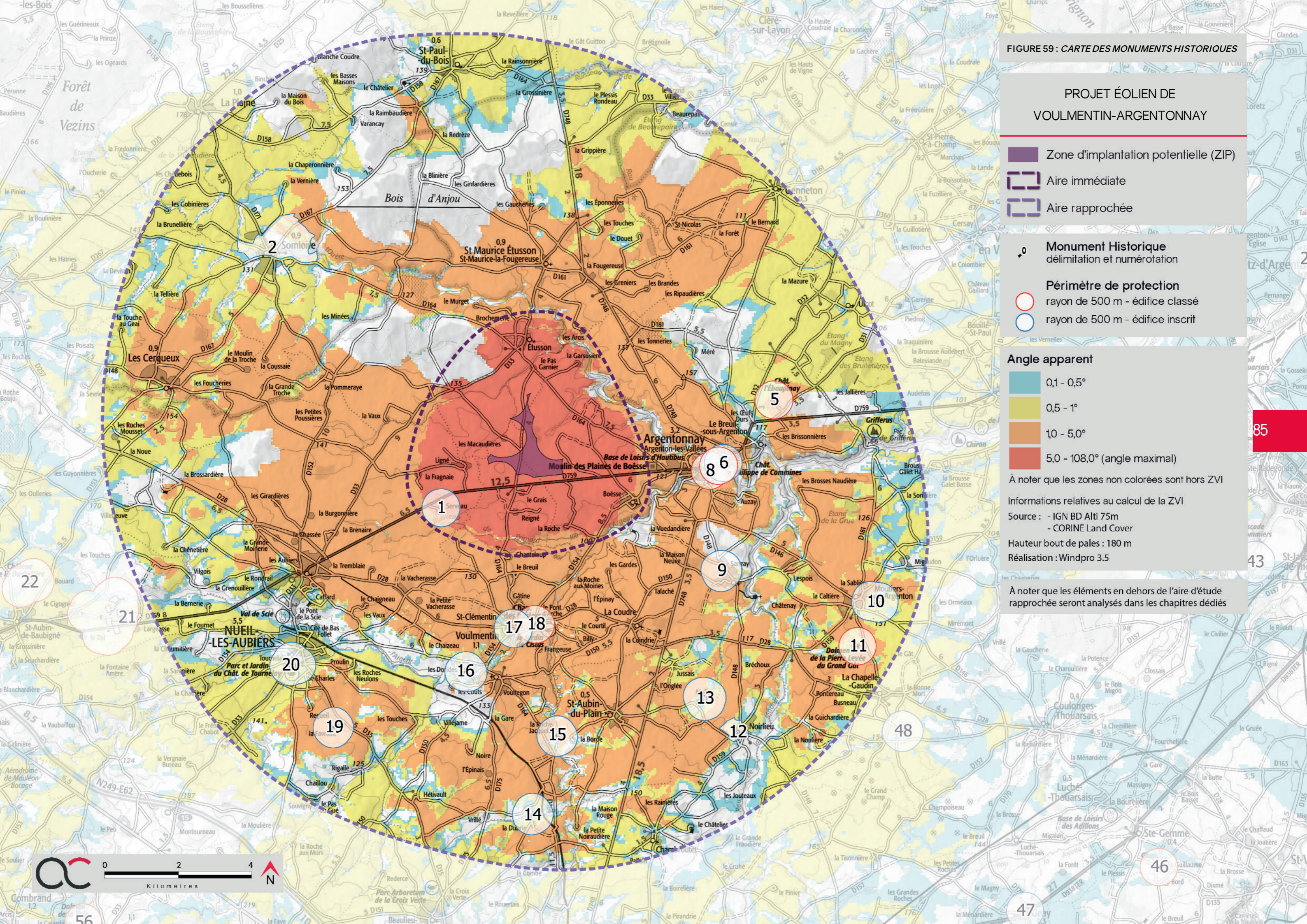
Informations relatives au calcul de la ZVI

Source : - IGN BD Alti 75m  
- CORINE Land Cover

Hauteur bout de pales : 180 m

Réalisation : Windpro 3.5

À noter que les éléments en dehors de l'aire d'étude rapprochée seront analysés dans les chapitres dédiés



## ■ PRÉSENTATION DES MONUMENTS HISTORIQUES

N°	NOM	COMMUNE	DÉPARTEMENT	PROTECTION	DISTANCE DU VIP (en km)	CADRE PAYSAGER	ANALYSE DE LA VISIBILITÉ THÉORIQUE	VISIBILITÉ PRESENTIE DU VIP	COVISIBILITÉ PRESENTIE AVEC LE VIP
<b>AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE</b>									
2	Château   Douves	Somloire	49	Inscrit	8,0	Implanté sur la périphérie nord de Somloire	En ZVI	VIP masqué par la trame végétale autour du château	Pas de covisibilité entre les Douves et le VIP
3	Château   Château   Façades et toitures	Somloire	49	Inscrit	8,0	Implanté sur la périphérie nord de Somloire	En ZVI	VIP masqué par la trame végétale autour du château	Pas de covisibilité entre le monument historique et le VIP
4	Château   Tour isolée   Façades et toitures	Somloire	49	Inscrit	8,0	Implanté sur la périphérie nord de Somloire	En ZVI	VIP masqué par la trame végétale autour du château	Pas de covisibilité entre le monument historique et le VIP
5	Château de l'Ebaupinaye (ruines du)	Argentonny	79	Classé	6,0	Implanté au cœur d'un plateau agricole	En ZVI	Pas de visibilité depuis les abords du monument historique	Potentielle covisibilité entre le château et le VIP
6	Pont Cadoret	Argentonny	79	Inscrit	4,4	Implanté dans la vallée de l'Ouère en centre-ville d'Argentonny	Hors ZVI	Pas de visibilité depuis les abords du monument historique	Pas de covisibilité entre le monument historique et le VIP
7	Château d'Argenton-Château	Argentonny	79	Partiellement Classé	4,2	Implanté en centre-bourg d'Argentonny	En ZVI	Pas de visibilité depuis les abords du monument historique	Pas de covisibilité entre le monument historique et le VIP
8	Église d'Argenton-Château	Argentonny	79	Partiellement Classé	4,0	Implanté dans le centre-bourg d'Argentonny	En ZVI	Pas de visibilité depuis les abords du monument historique	Pas de covisibilité entre le monument historique et le VIP
9	Château	Sanzay	79	Inscrit	5,1	Implanté à l'ouest de Sanzay	En ZVI	Potentielle visibilité depuis les hauteurs du château	Pas de covisibilité entre le monument historique et le VIP
10	Domaine de Grenouillon	Moutier-sous-Argenton	79	Partiellement inscrit	9,2	Implanté à l'est de Moutiers-sous-Argenton	En ZVI	Pas de visibilité depuis les abords du monument historique	Pas de covisibilité entre le monument historique et le VIP
11	Dolmen dit La Pierre Levée du Grand Gât	Argentonny	79	Classé	9,3	Implanté sur le rebord de plateau du ruisseau de Pont Cougnon	En ZVI	Pas de visibilité depuis les abords du monument historique	Pas de covisibilité entre le monument historique et le VIP
12	Château de Noirliou	Bressuire	79	Partiellement inscrit	8,5	Implanté à l'ouest de Noirliou	En ZVI	Pas de visibilité depuis les abords du monument historique	Pas de covisibilité entre le monument historique et le VIP
13	Château de Muflet	Saint-Aubin-du-Plain	79	Inscrit	7,2	Implanté au cœur d'un plateau agricole	En ZVI	Potentielle visibilité depuis les abords du château	Pas de covisibilité entre le monument historique et le VIP
14	Domaine de la Dubrie	Bressuire	79	Partiellement inscrit	9,2	Implanté à proximité de la vallée de Vrillé	Partiellement en ZVI	Pas de visibilité depuis les abords du monument historique	Pas de covisibilité entre le monument historique et le VIP
15	Manoir de la Roche Jaquelin	Voulmentin	79	Partiellement inscrit	7,1	Implanté sur le versant ouest de la vallée du Dolo	En ZVI	Potentielle visibilité depuis les abords du château	Pas de covisibilité entre le monument historique et le VIP
16	Château des Dorides	Nueil-les-Aubiers	79	Partiellement inscrit	5,5	Implanté sur le versant nord de l'Argent	Hors ZVI	Pas de visibilité depuis les abords du monument historique	Pas de covisibilité entre le monument historique et le VIP
17	Église paroissiale Saint-Clementin et ancien prieuré	Voulmentin	79	Inscrit	4,1	Implanté dans le centre-ville de Voulmentin	Hors ZVI	Pas de visibilité depuis les abords du monument historique	Pas de covisibilité entre le monument historique et le VIP
18	Chapelle des Rosiers	Voulmentin	79	Classé	4,0	Implanté sur le versant nord de l'Argent	Partiellement en ZVI	Pas de visibilité depuis les abords du monument historique	Pas de covisibilité entre le monument historique et le VIP
19	Logis de la Favrière	Nueil-les-Aubiers	79	Inscrit	8,3	Implanté au cœur d'un plateau ondulé	En ZVI	Potentielle visibilité depuis le logis	Potentielle covisibilité entre le Logis et le VIP
20	Domaine de Tournelay	Nueil-les-Aubiers	79	Partiellement inscrit	7,7	Implanté sur le versant sud de l'Argent le long de la RD33	En ZVI	Pas de visibilité depuis les abords du monument historique	Pas de covisibilité entre le monument historique et le VIP

Figure 60 : Liste des monuments historiques de l'aire d'étude rapprochée

MH 5 - CHÂTEAU DE L'EBAUPINAY (RUINES DU)// ARGENTONNAY

> Risque de covisibilité

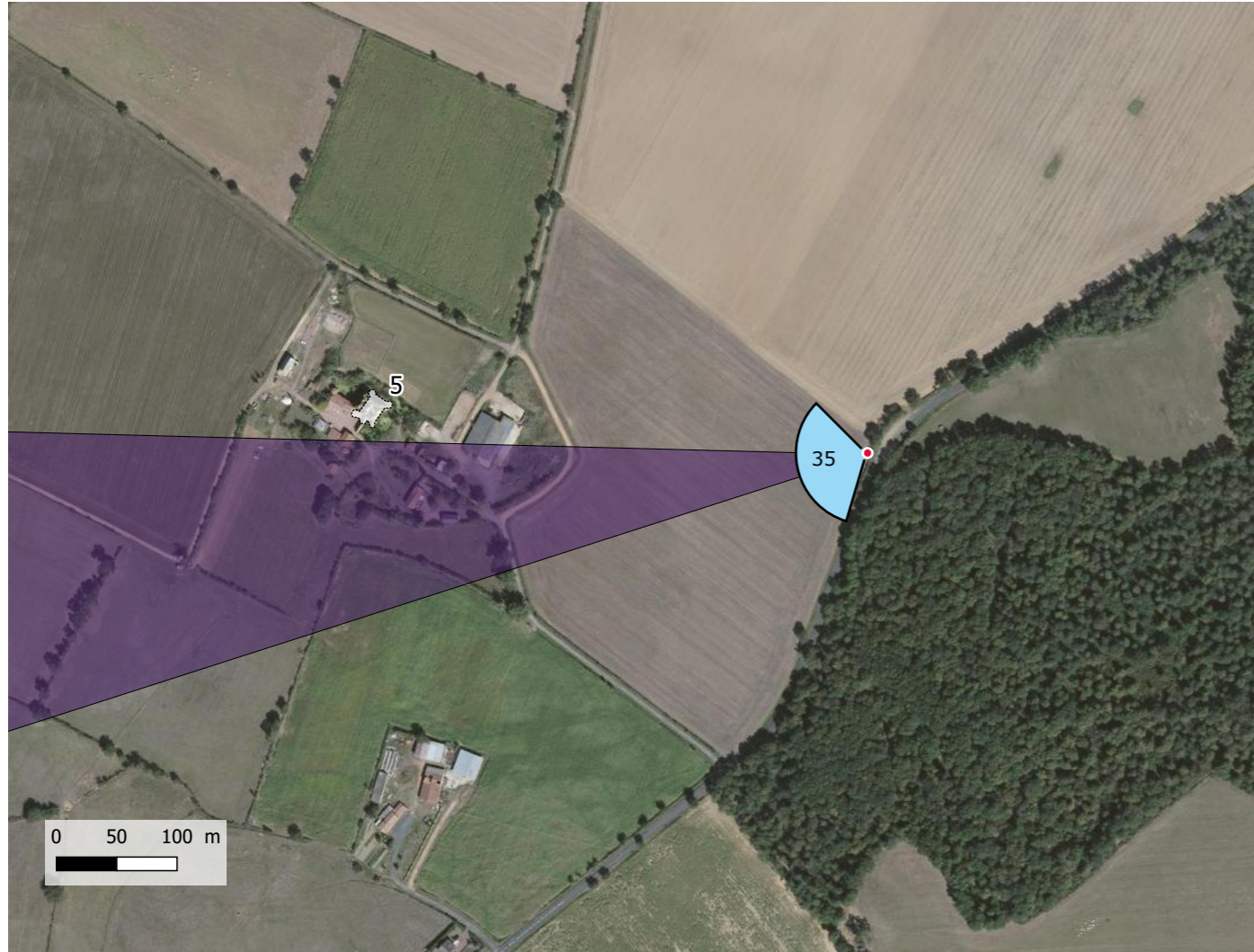


Photo 35 : Covisibilité indirecte entre le château de l'Ebaupinay et le VIP

**Degré d'ouverture sur le paysage :** Depuis la RD31 à l'est du château de l'Ebaupinay, la vue est ouverte sur les parcelles cultivées et la silhouette du château se dessine au loin. Le VIP est également visible en arrière-plan et se trouve en situation de covisibilité indirecte. En raison de la prégnance du VIP et des filtres visuels, la sensibilité identifiée est modérée.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : MODÉRÉE

MH 9 - CHÂTEAU DE SANZAY// SANZAY

> Risque de visibilité

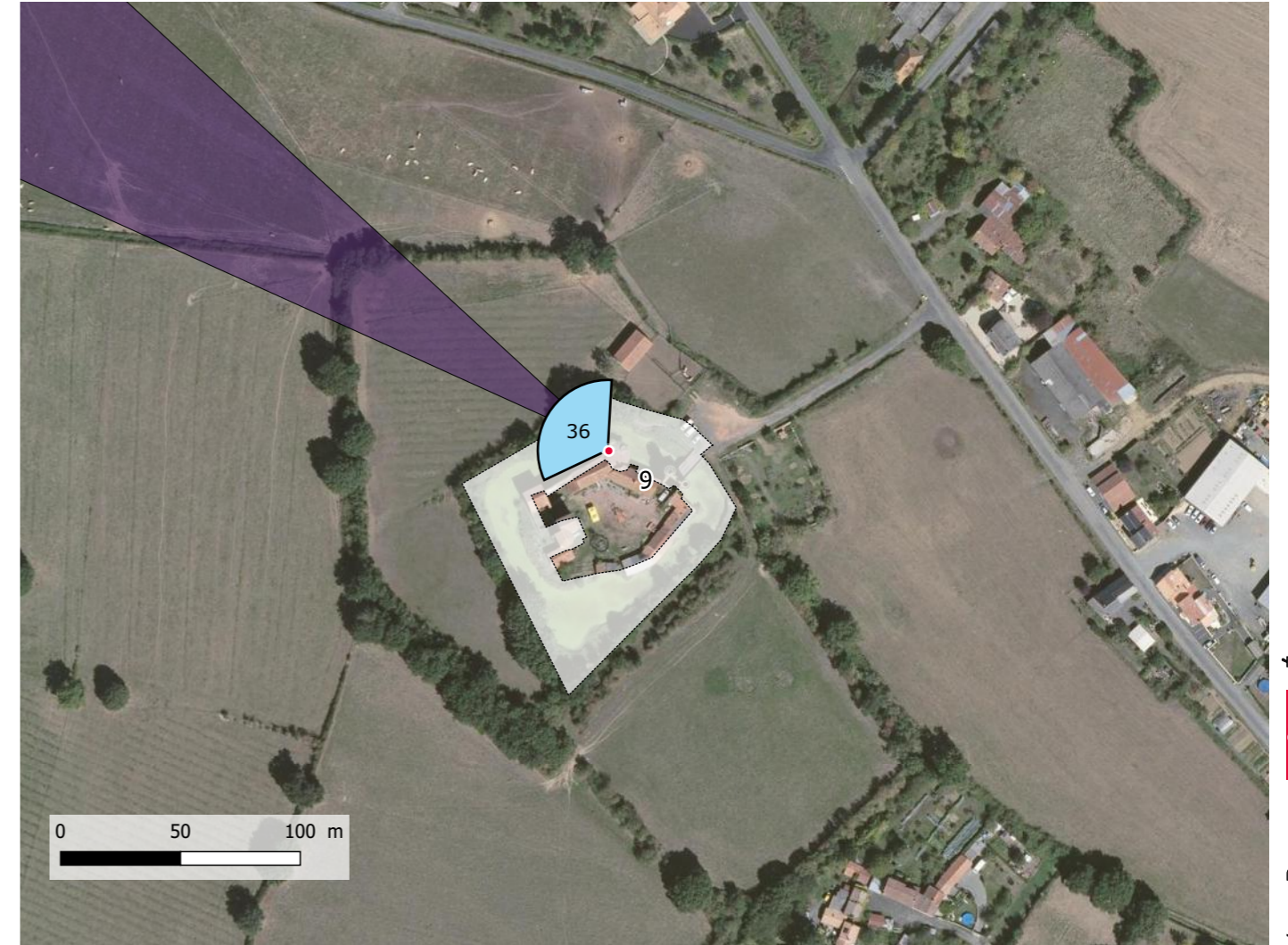


Photo 36 : Perception depuis le haut du mur d'enceinte du château

**Degré d'ouverture sur le paysage :** Le château de Sanzay est implanté sur le plateau agricole à proximité du bourg de Sanzay. Depuis le centre du château les vues sont fermées par le mur d'enceinte, cependant, depuis l'un de ces murs, le VIP apparaît filtré par la trame végétale. La sensibilité identifiée est faible en raison de l'éloignement de la ZIP et des nombreux filtres visuels. À noter qu'en saison estivale, le VIP sera à peine visible, masqué par la végétation.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : FAIBLE

MH 13 - CHÂTEAU DE MUFLET // ST-AUBIN-DU-PLAIN

> Risque de visibilité

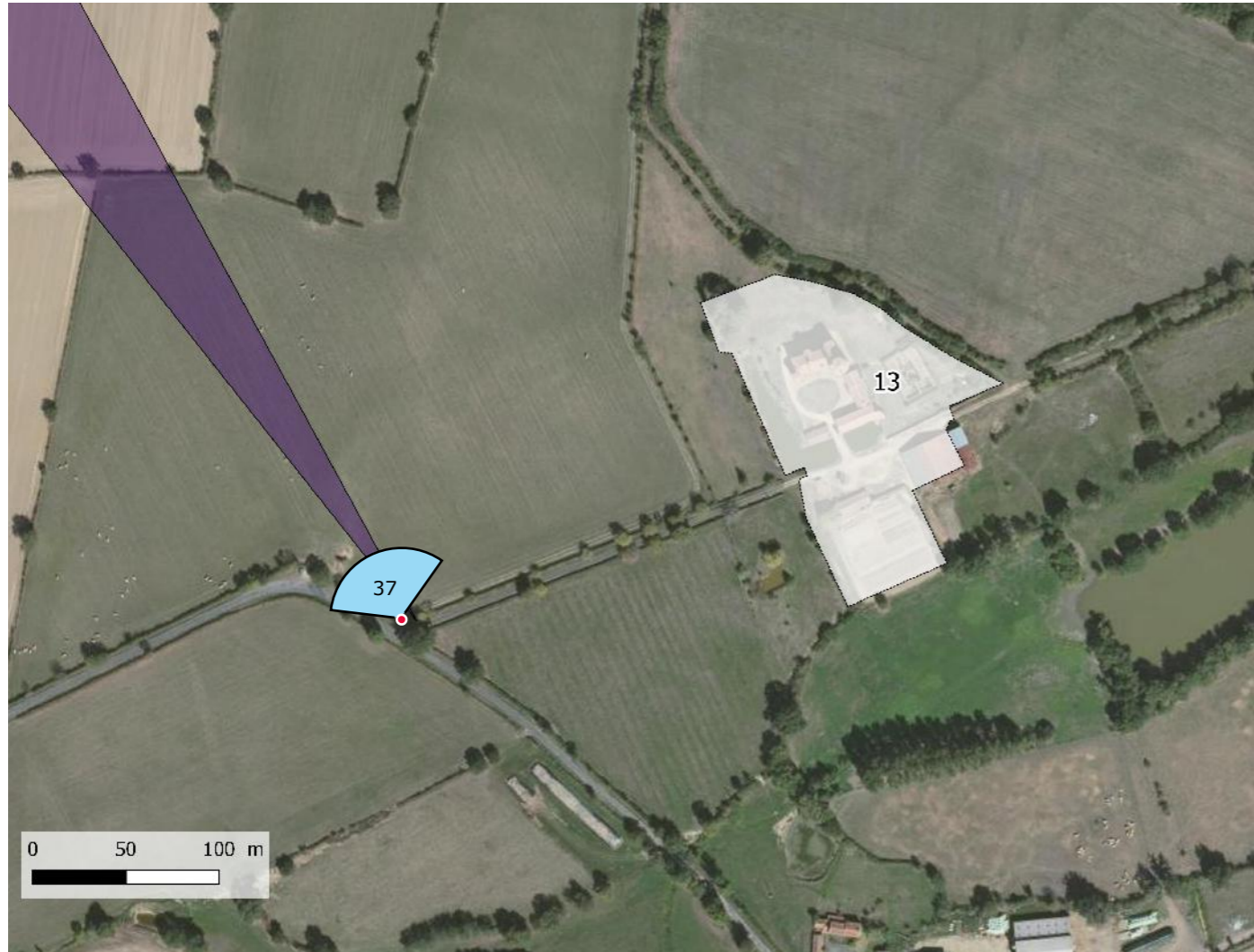


Photo 37 : Perception du VIP depuis les abords du château de Muflet

**Degré d'ouverture sur le paysage :** Le château de Muflet est implanté sur le plateau bocager. Depuis ses abords, la vue est dégagée sur une parcelle mais relativement courte en raison du relief ondulé. Le VIP apparaît en partie tronqué par le relief. En raison de sa distance d'éloignement, la sensibilité identifiée est qualifiée de très faible.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : TRÈS FAIBLE

MH 15 - MANOIR DE LA ROCHE JAQUELIN // VOULMENTIN

> Risque de visibilité



Photo 38 : Depuis une entrée de champ à l'ouest du monument historique, le VIP est visible avec une faible prégnance

**Degré d'ouverture sur le paysage :** Depuis les abords du manoir de la Roche Jaquelin, une fenêtre visuelle s'ouvre sur le paysage en direction de la ZIP depuis une entrée de champ à proximité. Le VIP apparaît en partie filtré par la trame végétale bordant le champ au loin. En raison de la prégnance du VIP, de la présence de filtres visuels et du caractère ponctuel de la vue, la sensibilité est qualifiée de très faible.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : TRÈS FAIBLE

> Risque de visibilité



Photo 39 : Le VIP est visible avec une très faible prégnance depuis les abords du Logis de la Favrière

**Degré d'ouverture sur le paysage** : Le logis de la Favrière est implanté sur le plateau agricole. La vue en direction de la ZIP est dégagée grâce au relief ondulé et le VIP apparaît sur l'horizon avec une faible prégnance. Au regard de la distance d'éloignement du VIP et de sa faible prégnance la sensibilité est qualifiée de très faible.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : TRÈS FAIBLE

> Risque de covisibilité

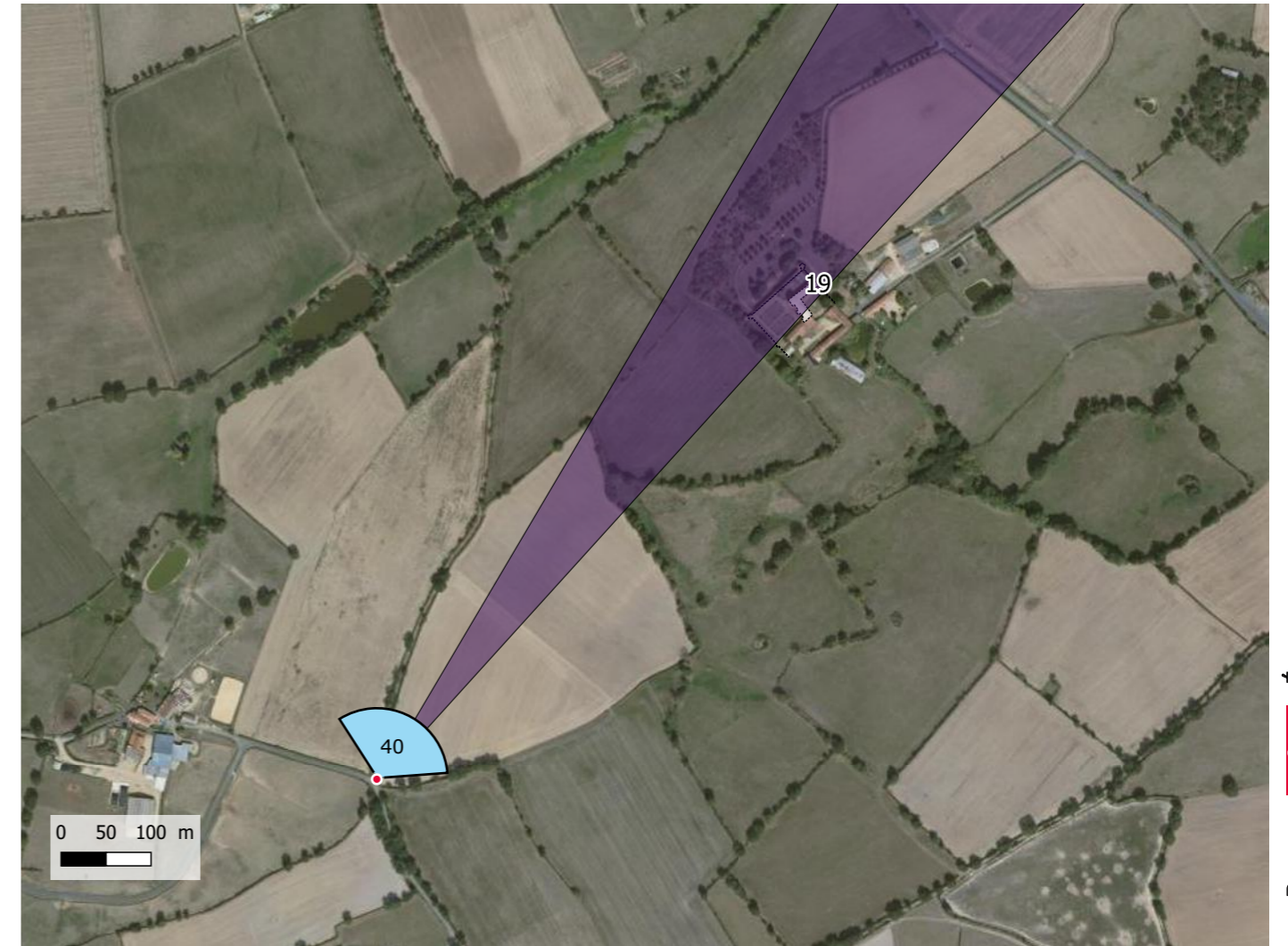


Photo 40 : Covisibilité directe entre le VIP et le Logis de la Favrière (GoogleStreetView)

**Degré d'ouverture sur le paysage** : Depuis le sud-ouest du logis de la Favrière, l'observateur se situe légèrement en surplomb et la vue est largement ouverte sur le paysage bocager. Depuis ce point de vue, le VIP apparaît en situation de covisibilité directe avec le monument historique. Ce dernier est légèrement dissimulé derrière une haie bocagère et sera plus visible en saison hivernale. Au vu de l'éloignement du VIP et de sa prégnance visuelle, la sensibilité est qualifiée de faible.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : FAIBLE

■ SYNTHÈSE DE LA SENSIBILITÉ DES MONUMENTS HISTORIQUES

N°	NOM	COMMUNE	DÉPARTEMENT	PROTECTION	DISTANCE DU VIP (en km)	CADRE PAYSAGER	ANALYSE DE LA VISIBILITÉ THÉORIQUE	SENSIBILITÉ VISIBILITÉ	SENSIBILITÉ COVISIBILITÉ
<b>AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE</b>									
5	Château de l'Ebaupinaye (ruines du)	Argentonnay	79	Classé	6,0	Implanté au cœur d'un plateau agricole	En ZVI	Nulle	Modérée
9	Château	Sanzay	79	Inscrit	5,1	Implanté à l'ouest de Sanzay	En ZVI	Faible	Nulle
13	Château de Muflet	Saint-Aubin-du-Plain	79	Inscrit	7,2	Implanté au cœur d'un plateau agricole	En ZVI	Très faible	Nulle
15	Manoir de la Roche Jaquelin	Voulmentin	79	Partiellement inscrit	7,1	Implanté sur le versant ouest de la vallée du Dolo	En ZVI	Très faible	Nulle
19	Logis de la Favrière	Nueil-les-Aubiers	79	Inscrit	8,3	Implanté au cœur d'un plateau ondulé	En ZVI	Très faible	Très faible




Figure 61 : Synthèse de la sensibilité des monuments historiques de l'aire d'étude rapprochée




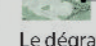
### 3.5. SYNTHÈSE DE LA SENSIBILITÉ DU PATRIMOINE

FIGURE 62 : CARTE DE SYNTHÈSE DU PATRIMOINE DE L'AIRE RAPPROCHÉE

#### PROJET ÉOLIEN DE VOULMENTIN-ARGENTONNAY

-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire immédiate
-  Aire rapprochée

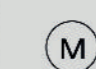

#### Zone de visibilité théorique (ZVI)

-  Secteur hors ZVI
  -  Secteur en ZVI
- Le dégradé de couleur en fond correspond au relief

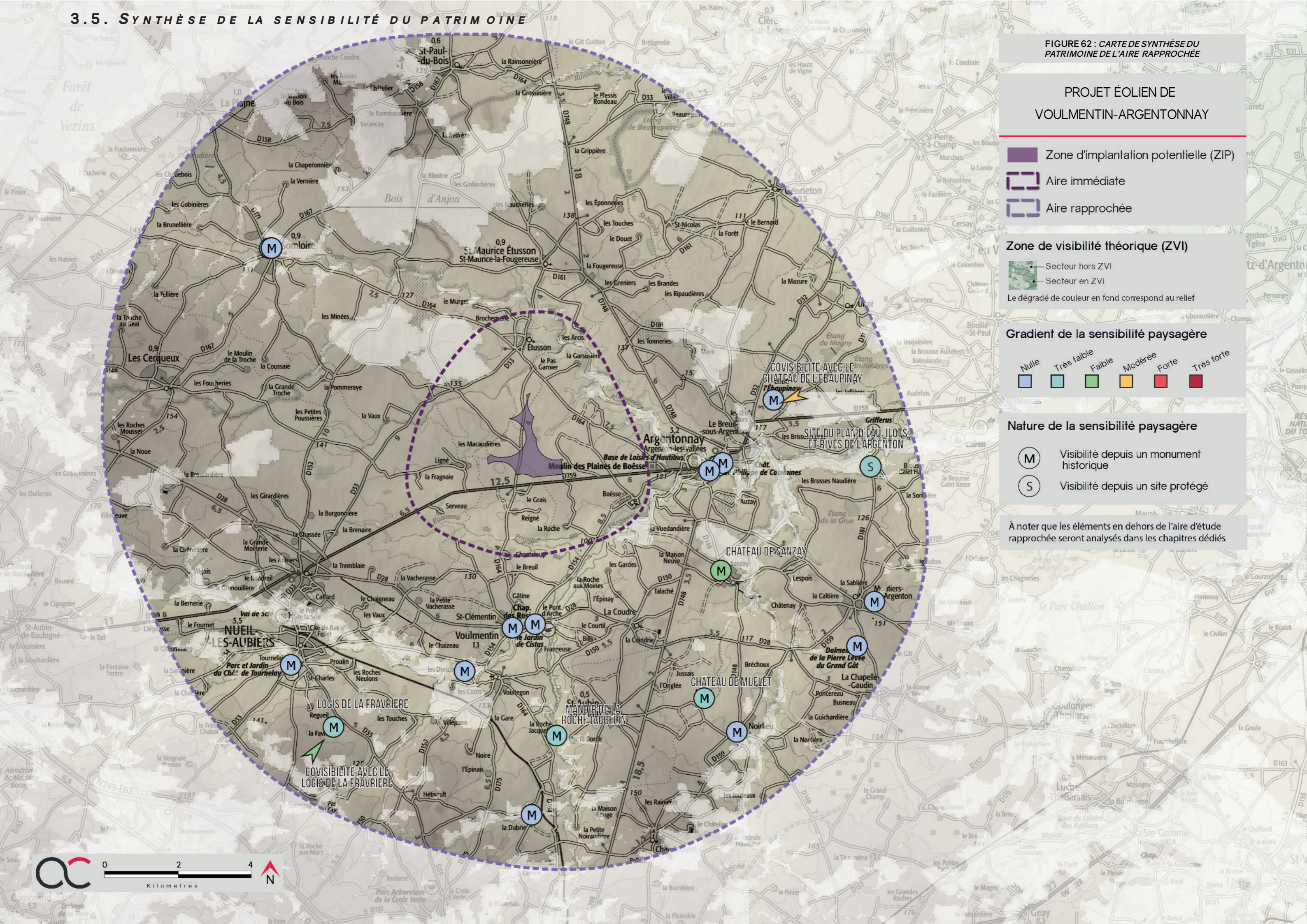
#### Gradient de la sensibilité paysagère

-  Nulle
-  Très faible
-  Faible
-  Modérée
-  Forte
-  Très forte

#### Nature de la sensibilité paysagère

-  Visibilité depuis un monument historique
-  Visibilité depuis un site protégé

À noter que les éléments en dehors de l'aire d'étude rapprochée seront analysés dans les chapitres dédiés



## D . ANALYSE DE L'ÉTAT INITIAL DE L'AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE



92

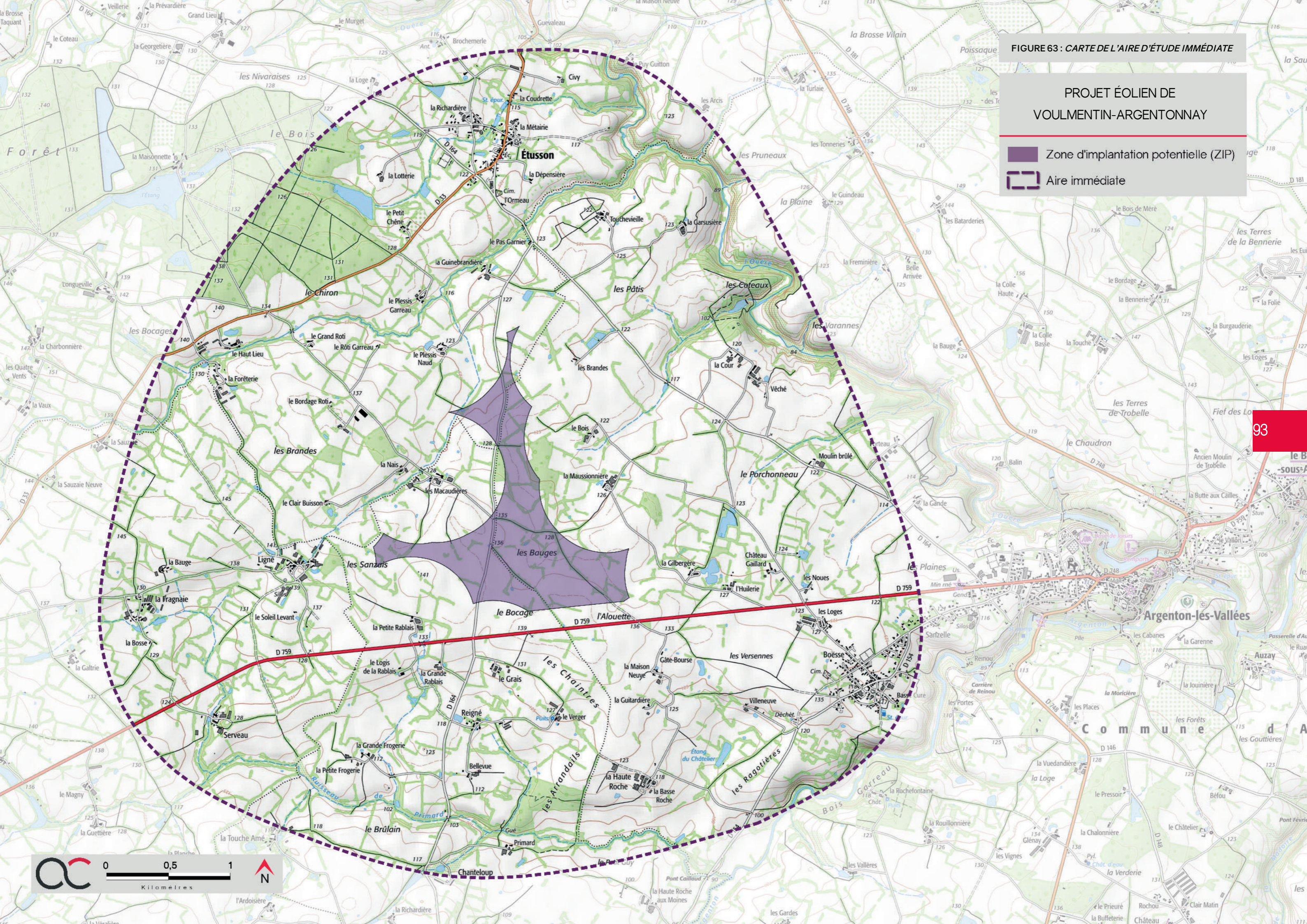


Perception du site d'implantation depuis l'habitat isolé du Crais

FIGURE 63 : CARTE DE L'AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE

PROJET ÉOLIEN DE  
VOULMENTIN-ARGENTONNAY

-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire immédiate



# 1. CONTEXTE PAYSAGER

Dans la continuité de ce qui a été fait dans les aires précédentes, une analyse plus détaillée a été réalisée sur le contexte paysager de l'aire immédiate afin d'évaluer finement les sensibilités paysagères des abords de la zone d'implantation.

## 1.1. LE RELIEF ET L'HYDROGRAPHIE

À l'échelle de l'aire immédiate, le relief est marqué par le passage de l'Ouère au nord/est, sur un axe nord-ouest / sud-est. On note également le passage de la rivière du Primard au sud de la ZIP sur un axe est-ouest. Entre ces deux vallées des cultures sont implantées sur le plateau bocager où s'inscrit la ZIP.

Le couvert végétal est un motif récurrent de l'aire d'étude immédiate car il accompagne les vallées. Il est aussi fortement présent sur le plateau sous forme de bocage, implanté en limite de champs et de routes. Les vues sont fréquemment cloisonnées par cette trame végétale. Ces composantes réduisent la visibilité pressentie du VIP mais ne le masque pas dans sa totalité. En raison de cette forte présence végétale les vues depuis les fonds de vallées sont fermées et aucune visibilité du VIP n'est pressentie.

Les caractéristiques paysagères de ce plateau bocager sont favorables à l'implantation d'un parc éolien en raison des nombreux masques visuels limitant les vues en direction du projet. Néanmoins, le rapport d'échelle entre les machines du parc et les haies bocagères peuvent réduire la lisibilité du parc et son intégration dans le paysage.



Photo 41 : Ambiance paysagère // Cours d'eau du Primard





Photo 42 : Ambiance paysagère // Perception depuis le rebord de plateau de la vallée de l'Ouère



Photo 43 : Ambiance paysagère // Paysage bocager depuis la RD 164 au sud de la ZIP

FIGURE 64 : CARTE DU RELIEF ET DE L'HYDROGRAPHIE

### PROJET ÉOLIEN DE VOULMENTIN-ARGENTONNAY

-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire immédiate

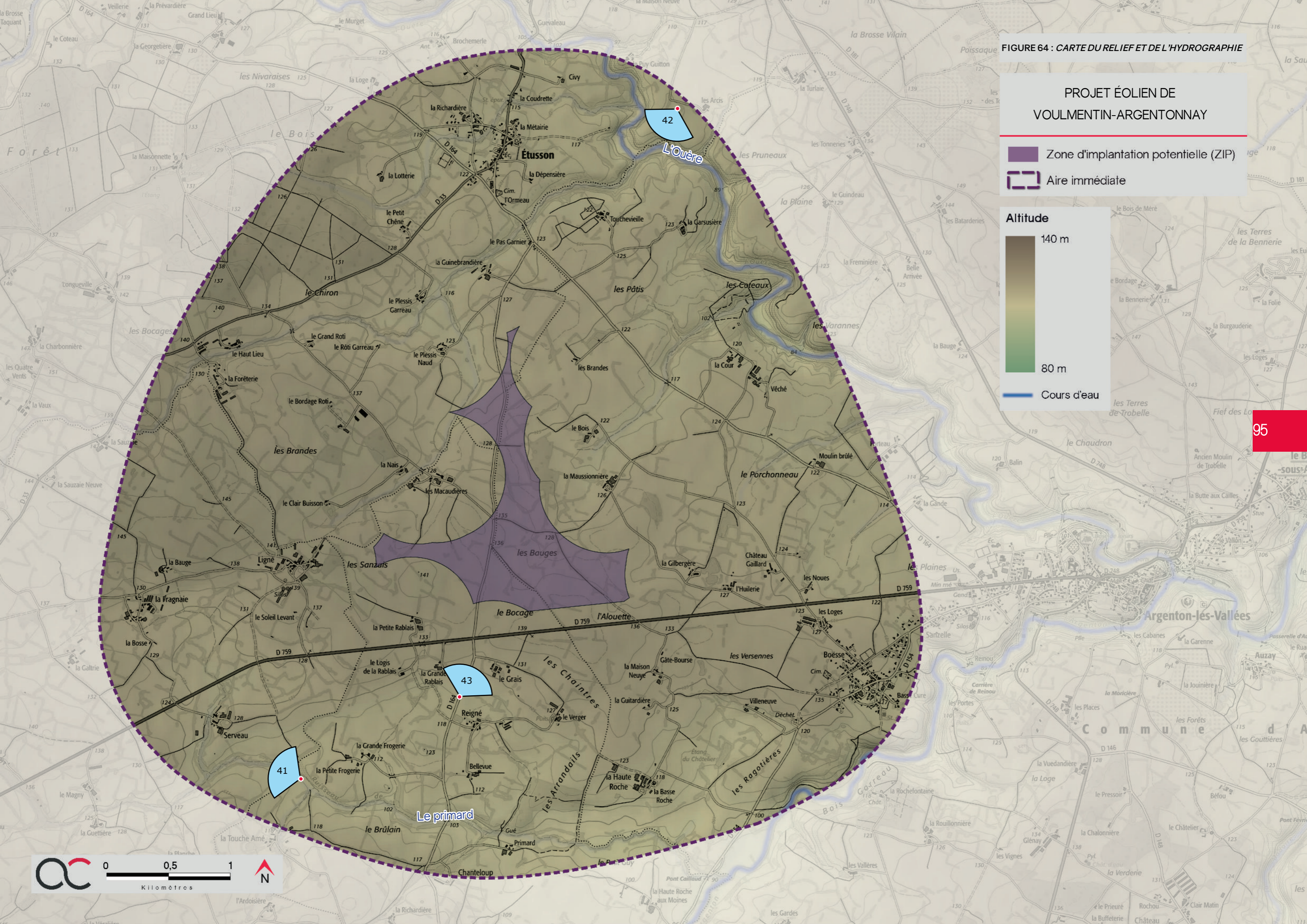
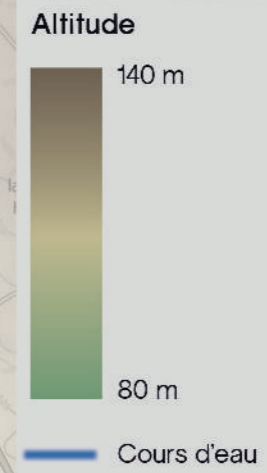

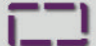


FIGURE 65 : ORGANISATION DU TERRITOIRE

PROJET ÉOLIEN DE  
VOULMENTIN-ARGENTONNAY

-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire immédiate

Le Bois

RD 33

Vallée de l'Ouère

Vallon secondaire  
(Affluent de l'Ouère)



Hameau de Ligné

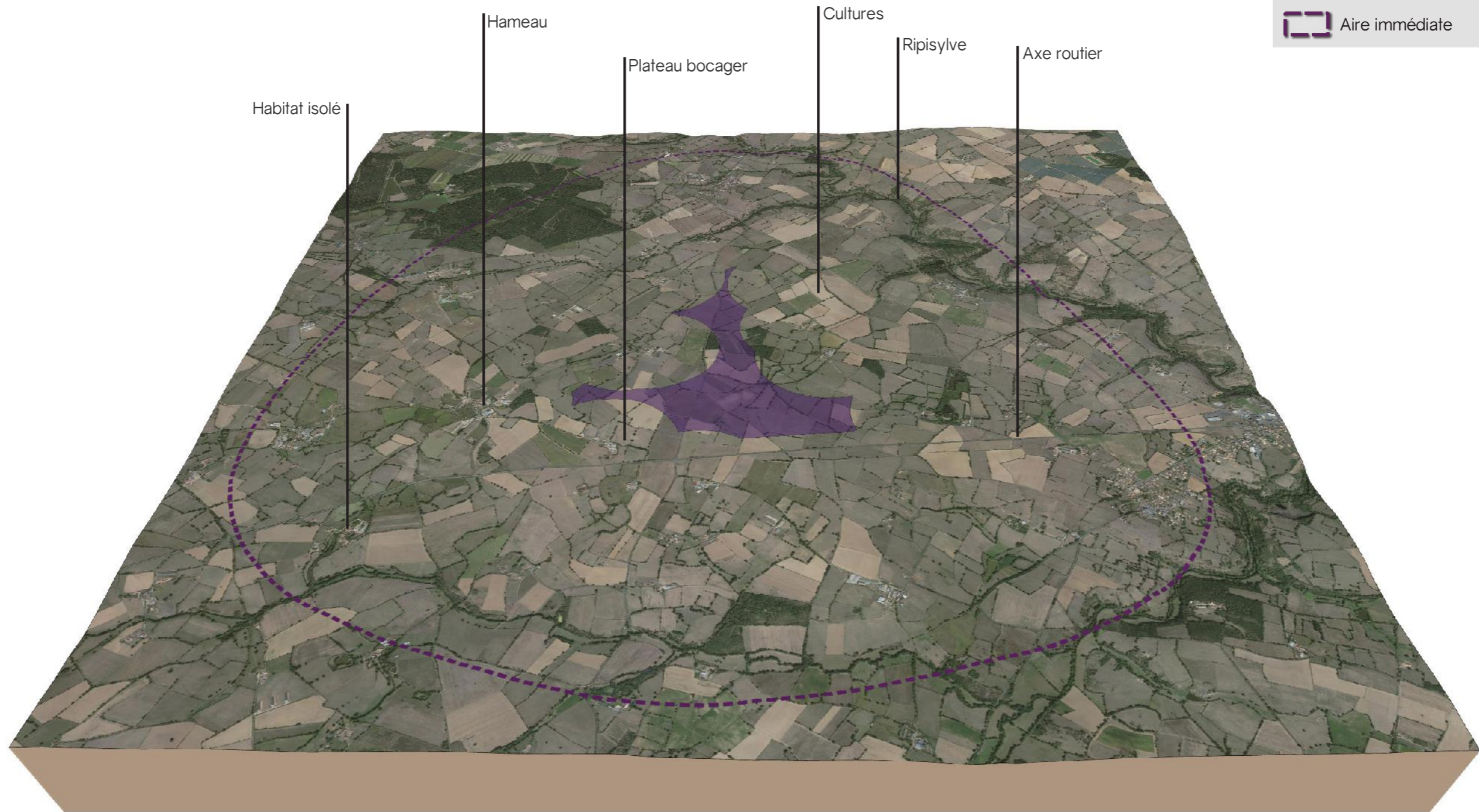
RD 759

Vallée du Primard

FIGURE 66 : BLOC DIAGRAMME DE L'AIRE IMMÉDIATE

PROJET ÉOLIEN DE  
VOULMENTIN-ARGENTONNAY

-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire immédiate



## 1.2. LES PRINCIPAUX AXES DE COMMUNICATION

### 1.2.1. AXES VIAIRES

L'axe le plus fréquenté est la RD 759 passant au sud de la ZIP selon un axe est-ouest et le deuxième est la RD 33 au nord-est de la ZIP, passant par le village d'Étusson. Ces deux axes, en raison de leur proximité avec la ZIP et des mouvements du relief présentent des sensibilités allant jusqu'à très forte pour la RD 759 et forte pour la RD33.

Le maillage routier est complété par un réseau peu dense de voies départementales et communales qui parcourent l'ensemble de l'aire immédiate avec un trafic plus ou moins important.

Dans ce paysage bocager les vues sont la plupart du temps fermées par les haies bordant les routes comme pour les photographies 45 et 46. Le VIP, en raison de sa proximité est néanmoins visible, émergeant au-dessus de cette trame végétale. De plus, depuis les routes les plus proches ou lorsque le VIP se trouve dans l'axe de la route, la prégnance de ce dernier est d'autant plus forte et les sensibilités vont jusqu'à très fortes.

### 1.2.2. CHEMINS DE RANDONNÉE

Aucun sentier de randonnée ne traverse l'aire d'étude immédiate.

Des niveaux de sensibilités ont été déterminés par axe de déplacement en fonction du degré d'ouverture vers la zone d'implantation potentielle (présence de filtres entre la voie et le VIP), de l'orientation de la voie par rapport au VIP (vue dans l'axe ou vue latérale), de l'éloignement par rapport au site d'implantation et de la modification potentielle du paysage existant. Ces sensibilités ont été reportées sur une carte de synthèse à la suite du reportage photographique ci-après.

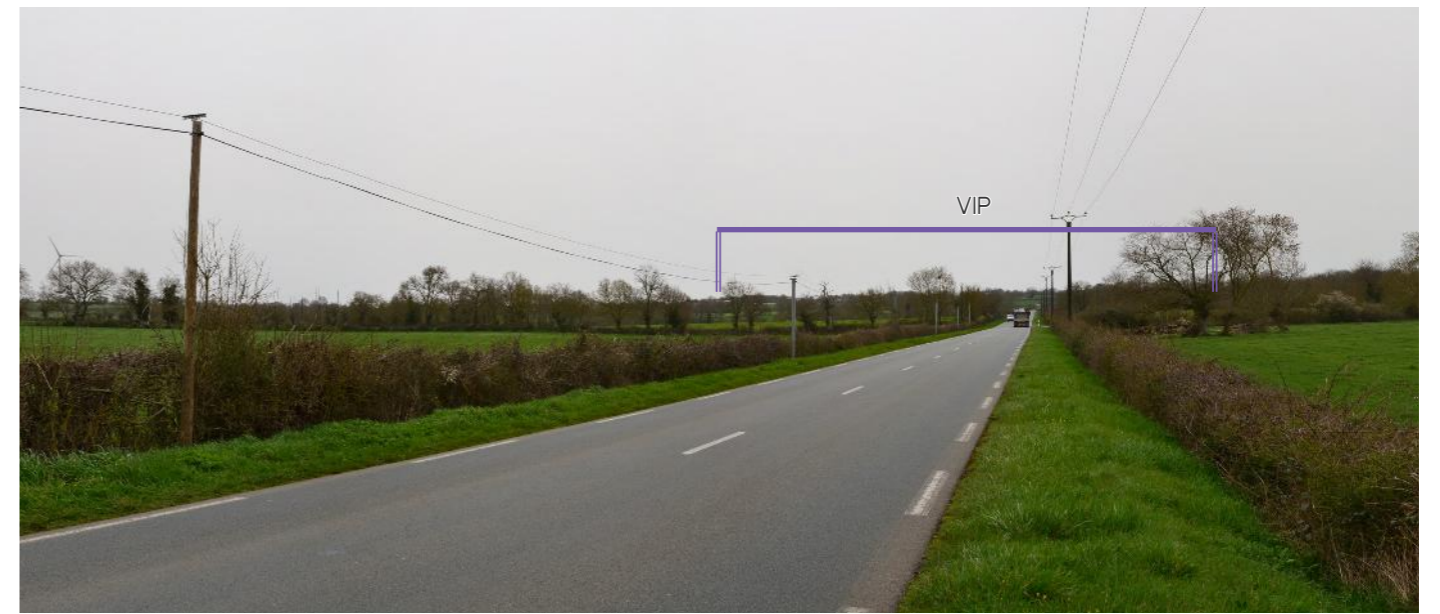


Photo 44 : Le VIP apparaît dans l'axe de la RD 759 au sud-ouest de l'aire immédiate



Photo 45 : Depuis la route communale à l'est de la ZIP, la vue est fermée par la haie bordant la route - le haut du VIP est perceptible filtré par la trame végétale

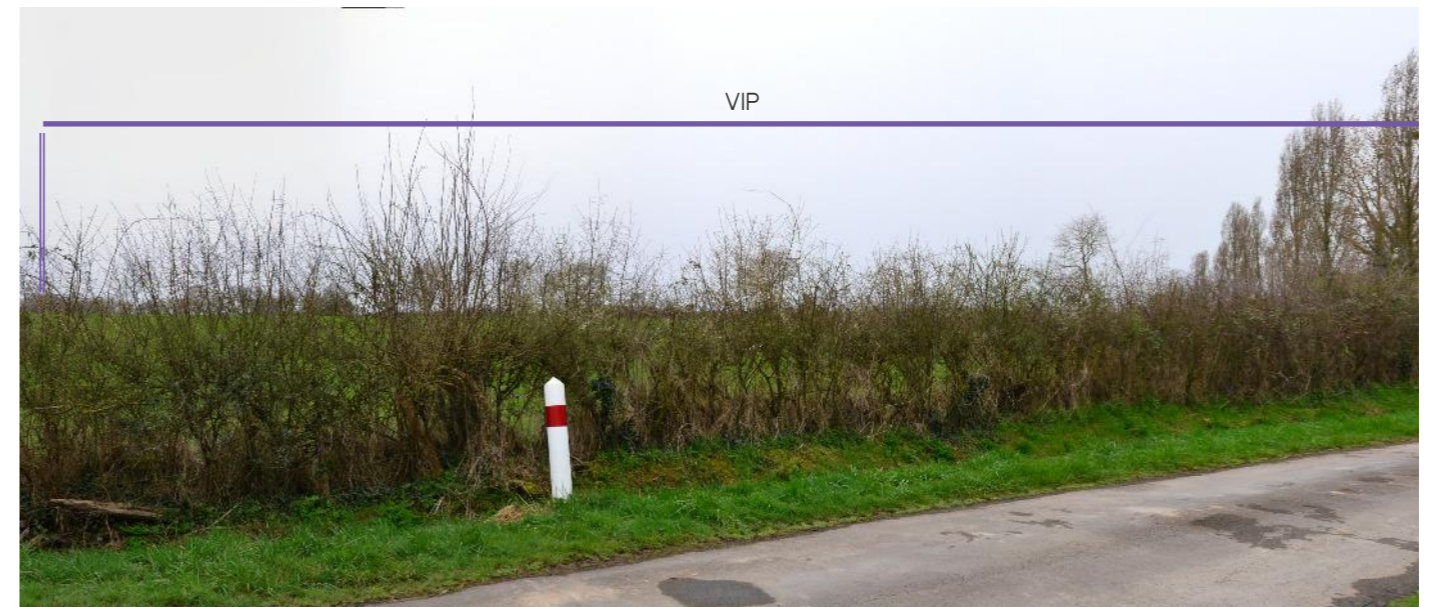


Photo 46 : Depuis la RD164 à proximité de l'habitat isolé des Brandes, le VIP apparaît avec une forte prégnance, filtré par la végétation de bord de route



FIGURE 67 : CARTE DES AXES DE DÉPLACEMENT

### PROJET ÉOLIEN DE VOULMENTIN-ARGENTONNAY

- Zone d'implantation potentielle (ZIP)
- Aire immédiate

- Axe routier**
- Route principale
  - Route secondaire

- Angle apparent**
- 0,1 - 0,5°
  - 0,5 - 1°
  - 10 - 5,0°
  - 5,0 - 108,0° (angle maximal)

À noter que les zones non colorées sont hors ZVI

Informations relatives au calcul de la ZVI

Source : - IGN BD Alti 75m  
- CORINE Landcover

Hauteur bout de pales : 180 m  
Réalisation : Windpro 3.5

